



## Quelques considérations sur l'organisation scolaire

Chères concitoyennes et chers concitoyens.

Au moment où l'organisation scolaire va être modifiée encore une fois et où notre beau collège va cesser d'accueillir les enfants de notre village et des villages voisins, je pense qu'il est intéressant d'évoquer quelques aspects de l'histoire des écoles de notre région qui nous paraissent comiques actuellement mais qui ne l'ont pas été sur le moment.

C'est au niveau des écoles que le cadre strictement communal a craqué en 1971. Jusqu'à cette date, notre village comptait deux classes, la classe de la maîtresse pour les petits élèves et la classe du maître pour les grands. En raison d'une très forte diminution de la population, moins de 320 habitants en 1970, et en conséquence de la baisse de la natalité, il n'y avait plus en 1971 assez d'élèves pour remplir deux classes mais trop cependant pour les emboîter tous dans une seule comme cela se faisait encore à cette époque, classes appelées à Trois degrés. C'est donc, nolens volens, que le syndic de cette époque a pris contact durant l'hiver 1971, avec celui de Bercher afin d'étudier la possibilité d'un rattachement au groupement des villages de Bercher, Rueyres et Ogens. Cela signifiait la fermeture d'une classe du tout neuf collège de Fey et le transport de plusieurs élèves de Fey à Bercher et de Bercher à Fey au moyen d'un bus, aux frais des communes qui n'aiment pas les frais. Cela ne s'est pas passé facilement du tout. Les autorités municipales de Bercher ont donné leur accord et les autorités municipales de Fey ont dû accepter la fermeture d'une classe, sans discuter mais la rage au cœur, aux conditions dictées par Bercher. Le président de la Commission scolaire

de Bercher à cette époque a présenté immédiatement sa démission en raison de lettres anonymes menaçantes. Et comme si la situation n'était pas assez difficile ainsi, personne n'a pensé à informer des démarches en cours la municipalité d'Ogens qui aurait aimé voir rouvrir son collège fermé quelques années auparavant. Le Conseil général d'Ogens s'est alarmé de la situation et a écrit au Conseil général de Bercher. Une réunion des municipalités de Bercher et d'Ogens s'est très mal passée. Les municipaux d'Ogens ont été traités de maillots par un municipal irascible et on leur a dit que le projet en cours ne les regardait pas et qu'ils n'avaient qu'à continuer à faire conduire leurs élèves à Bercher en bus et à leur frais, comme cela était le cas depuis deux ans déjà.

La municipalité d'Ogens s'est fâchée et a décidé brusquement de quitter le groupement sans savoir où les enfants de son village seraient enclassés dans les deux semaines à venir. Le syndic d'Ogens a déclaré à ce moment-là, lors du repas des examens de 1971, qu'il n'en dormait plus. Et c'est ainsi que les enfants de Fey sont allés à l'école à Bercher, que le collège d'Ogens est resté fermé et que celui de Fey a vu la fermeture d'une de ses classes, celle du maître. Finalement, les enfants d'Ogens ont été envoyés à Donneloye. Ce n'était que le début des changements, la suite a été tout aussi difficile mais plus calme tout de même.

Et c'est ainsi qu'après plusieurs changements de structures, la création de plusieurs groupements scolaires, la nomination de plusieurs directeurs et de très nombreuses séances de travail, heureusement dans une bonne entente, que nous sommes arrivés à la situation actuelle.

Actuellement, c'est l'Asire (Association scolaire intercommunale de la Région

d'Echallens) qui est responsable des structures de notre région. L'ASIRE a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire 1, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées. L'ASIRE s'occupe notamment des transports scolaires, du parascolaire, des bâtiments et des restaurants scolaires. L'enseignement est sous la responsabilité de plusieurs directeurs et bien sûr des enseignants rattachés aux divers Etablissements scolaires.

Si le Canton prend à sa charge les salaires des enseignants, les communes pourvoient au financement de l'Asire pour les très nombreux bâtiments scolaires et pour les salaires des collaborateurs non enseignants.

L'ASIRE, tout à fait démocratique, dispose d'une assemblée, soit l'équivalent d'un Conseil communal et d'un comité de direction, soit l'équivalent d'une municipalité ainsi que d'un directeur. Cette association dispose d'un très gros budget qui est voté par l'assemblée. Les sommes à payer par les communes leur sont communiquées chaque année et il ne nous reste plus qu'à les inscrire au budget et à les payer à partir de la caisse communale. Le pouvoir des communes et à plus forte raison des municipalités est donc très restreint, voire inexistant, au vu des structures actuelles.

C'est donc pourquoi, malgré son désir, la Municipalité de Fey n'est pas en mesure de s'opposer à la fermeture de notre beau collège prévue en 2023 ou 2024. Il y a là matière à réflexion pour l'avenir quant à l'utilisation de ce bâtiment, de cet endroit...

**François Guignard**  
Syndic de Fey



## LA FIN DU TILLEUL DE BELLEVUE

Il arrive parfois que les arbres, même les plus grand et les plus beaux arrivent en fin de vie et deviennent dangereux pour la circulation des piétons et des voitures. C'est ce qui est arrivé au tilleul de Bellevue qu'il a fallu abattre en urgence. Tilleul cassé suite à un gros coup de vent, pas seulement le poids des années. La rupture de grosses branches suite au coup de vent à complètement déséquilibré l'arbre et il présentait de ce fait un danger important pour les usagers de la route. Il donc été décidé de l'abattre pour des raisons de sécurité et devra être compensé par le propriétaire, tel que mentionné dans notre règlement communal sur les arbres.



Une grosse branche s'est cassée sous le poids des années



Evacuation des branches par camion



Le trafic des voitures est sous contrôle et le travail mécanisé peut commencer



Il ne reste plus que des segments du tronc d'un arbre d'ailleurs malade.

## EMONDAGE DES HAIES - ÉLAGAGE DES ARBRES

**L**a Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants de bien-fonds les dispositions légales qui concernent les haies et les arbres en bordure de la voie publique.

**Les ouvrages ou plantations** ne doivent pas nuire à la sécurité du trafic, notamment par une diminution de la visibilité.

**Les haies** plantées en bordure des voies publiques doivent être autorisées par la Municipalité puis taillées régulièrement:

- › afin que leurs branches ne dépassent la limite à aucun moment
- › pour que leur hauteur n'excède pas
  - › **0.60 m** lorsque la visibilité doit être maintenue
  - › **2 m** dans les autres cas.

**Le tronc des arbres ou arbustes** destinés à former une haie doivent être plantés à 1 m de la limite.

**Les arbres** plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués afin que leurs branches soient maintenues :

### Au bord des chaussées

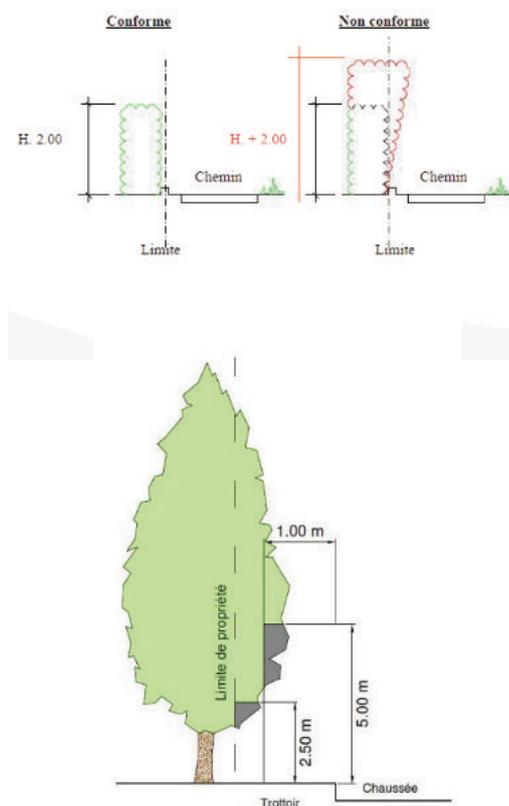
- › à **5 m** de hauteur au bord des chaussées
- › à **1 m** à l'extérieur de celles-ci.

### Au bord des trottoirs

- › à **2.50** mètres de hauteur et à la limite des propriétés

Ces prescriptions sont valables toute l'année

En cas de non observation, après un avertissement écrit, l'émondage et l'élagage peuvent être exécutés aux frais des propriétaires.



### BASES LÉGALES

- Loi cantonale sur les routes et son règlement d'application
- Code rural et foncier
- Arrêté concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture.

## MAUVAISE IDÉE

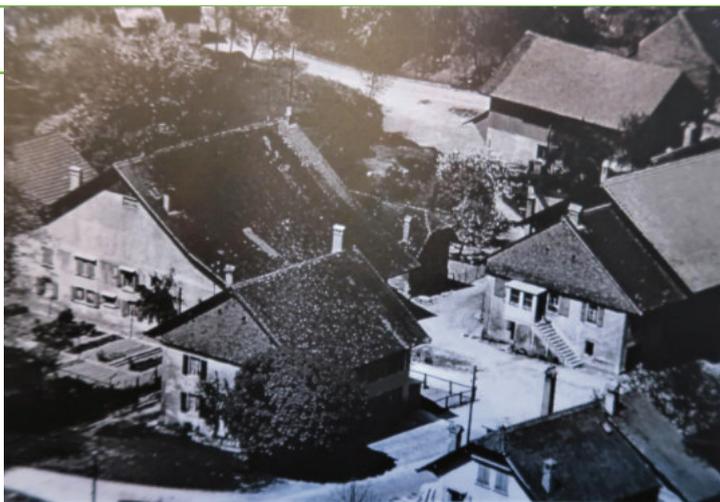
**I**ncendier une tire de paille est une bien mauvaise idée. Cette action malveillante est passible de sanctions judiciaires.



## DÉMOLITION DE LA FERME DEBÉTAZ

La ferme Debétaz a été démolie à la fin de l'année 2021. Elle sera remplacée par des bâtiments destinés au logement et à l'artisanat. Cette maison était assez ancienne et elle n'a pas toujours eu la forme que nous lui avons connue jusqu'à l'année dernière.

*La ferme Jaunin, le café de l'Union et la ferme Debétaz et la maison Morandi dans les années 1940. Le battoir qui fait aussi office de grande salle, à l'arrière de la photo n'a pas encore été agrandi par la construction d'une scène.*

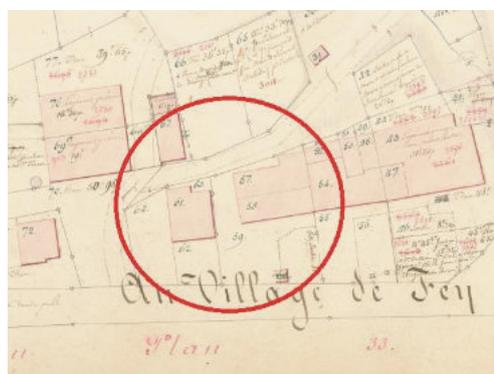


*La voici photographiée depuis l'arrière dans les années 1950. On peut encore voir le poulailler de la ferme Gagnaux, démolie et transformée elle aussi dans les années 1970 puis à nouveau dans les années 2000.*



*Photo des années 1950, avant les transformations de 1957.*

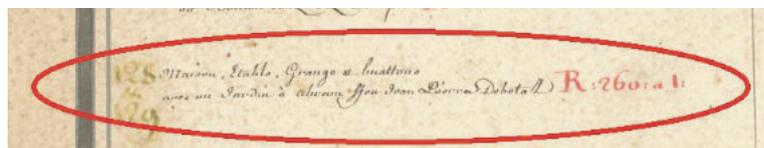
**Regardons ce que nous apprend le plan du début du XIX<sup>ème</sup> siècle.**



*On peut voir deux bâtiments distincts sur la même parcelle. La partie agricole se trouve au numéro 61 et le logement aux numéros 67 et 68.*



*La voici à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.*



*Maison, étable, grange et buattions (boîtions) avec un jardin à Abram feu Jean Pierre Debétaz*



Dans la partie la plus ancienne, le logement sur un seul étage est typique des fermes du XVIIIème siècle.



Corridor traversant, chambre derrière sur cave.



Magnifique cave en moellons pour les murs et en pierres de molasse taillées pour la voûte



Cuisine borgne avec cheminée ouverte faisant office de fumoir à viande. Utilisée comme fumoir à viande jusque dans les années 1980.

La Feuille de Foyard de Fey  
Photos JML 

## 90ÈME ANNIVERSAIRE



**M**adame Edith Clerc a fêté ses 90 ans le 20 mars 2021. Les autorités municipales qui lui ont rendu visite et la FEFEFE lui adressent leurs meilleurs vœux.



## DÉCHETS DE JARDIN - ATTENTION AUX PLANTES NÉOPHYTES INVASIVES !

**N**otre déchèterie vous permet de venir y déposer vos déchets végétaux, qui sont ensuite valorisés en tant qu'apport de matières organiques aux terres agricoles de la région grâce à une filière courte. Il est du rôle de la commune de veiller à ce qu'aucun déchet végétal de plantes néophytes invasives (voir Feuille de Foyard de Fey n°24, février 2019, téléchargeable sur le site internet de la commune) ne soit déposé à la déchèterie et ne soit par la suite disséminé dans les champs aux alentours. Ces déchets végétaux particuliers doivent être mis en sacs (sacs poubelles taxés) afin d'être incinérés au même titre que les autres déchets ménagers. Voici les espèces les plus problématiques que nous trouvons dans les jardins de Fey, et dont le dépôt à la déchèterie est à proscrire.



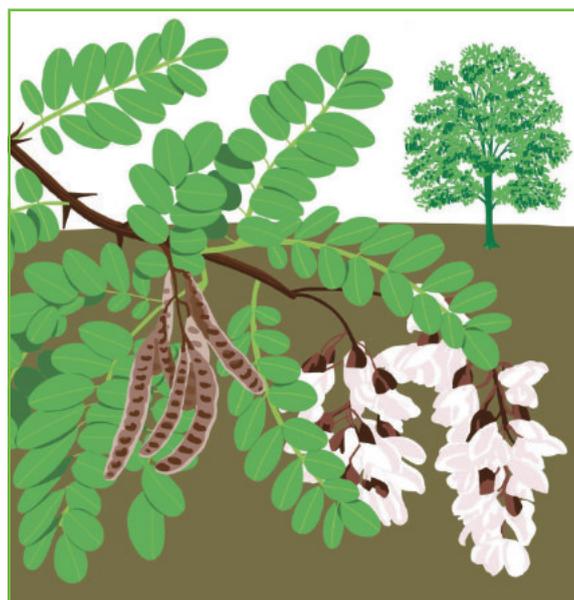
*Sumac de Virginie*



*Solidage américain ou verge d'or*



*Buddleia ou arbre à papillons*



*Robinier faux acacia*

En cas de doute sur la présence de ces espèces dans votre jardin, n'hésitez pas à prendre contact avec notre municipal Loïc Liberati, biologiste, qui se fera un plaisir de venir vous la confirmer ou non et de vous conseiller quant aux actions à entreprendre pour limiter les dégâts liés à ces plantes

Merci d'avance d'apporter une attention particulière aux déchets verts que vous apportez à la déchèterie.

## QUAND LA CLASSE 4P DE FEY AIDE LES ÉQUIPES FORESTIÈRES DU TRIAGE DE ST-CIERGES À PLANTER ARBRES ET ARBUSTES...



« Savez-vous planter des arbres, à la mode, à la mode, savez-vous planter des arbres à la mode des Foyards... »

**P**ar un beau matin brumeux de l'automne dernier, les élèves de la classe 4P de Fey sont partis, avec leur petite chariote, emmitoufflés dans leur équipement habituel de forêt. Ce matin-là ils ne se sont pas dirigés, comme à leur habitude, au canapé forestier mais ils sont partis du côté de la déchèterie pour aller à la rencontre de l'équipe forestière et de quelques membres de la municipalité.



Toute la joyeuse petite équipe de cette matinée plantation

Après un petit gobelet de thé chaud, les élèves ont observé attentivement la démonstration de Damien Versel, apprenti de troisième année.

Une dizaine de minutes plus tard, c'était à eux de se mettre au travail. Ils ont ainsi pu planter des argousiers, bourdaines, groseilliers, charmes, érables champêtre, et alisier torminal. Chaque élève a ensuite choisi son arbre et y a déposé une plaquette à son nom.

Cette matinée de travail harassante s'est terminée par un délicieux repas offert par la commune. Et quoi de meilleur que des cervelas grillés au feu de bois accompagnés de plusieurs poignées de chips...

Après avoir câliné leur arbre, les petits apprentis bûcherons ont décidé de faire une promenade jusqu'à Rueyres afin de profiter de la place de jeux.

Un énorme merci à l'équipe forestière ainsi qu'à la municipalité de Fey pour cette jolie journée enrichissante !



C'est l'heure du repas! Tout le monde se régale!



Lenny et Elsa en plein travail



Démonstration de Damien Versel sous l'oeil attentif des élèves



Les élèves font un dernier câlin à leur arbre.

Daphné Ravera pour la classe des 4P de Fey

## A LA RENCONTRE DES AUTORITÉS ET DES SOCIÉTÉS EN AUTOMNE 2021

**V**oilà trois années que nous n'avions pas pu rencontrer les nouveaux habitants de Fey, à l'occasion du 1er août.

Souvenez-vous, en 2019, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Conseiller fédéral Guy Parmelin sur la place de fête du Challenge des Jeunes du Gros-de-Vaud à Rueyres. Notre rencontre avec les nouveaux habitants avait alors été repoussée en 2020, mais c'était sans compter la venue d'un virus qui nous a privé de toute festivité pour notre fête nationale cette année-là.

Nous voilà en 2021 avec une Municipalité et des sociétés plus motivées que jamais à accueillir les nouveaux habitants... pour certains plus si nouveaux que ça !

Entre 2018 et 2021, notre village a connu une forte croissance démographique et il fallait changer la forme pour accueillir tout ce monde comme il se doit dans les meilleures conditions. C'est donc tout un après-midi qui a été réservé pour cet accueil. Et puis tant qu'on y est pourquoi ne pas inviter tous les Ratons et toutes les Ratonnes ? Après une année pandémique tout le monde pourrait profiter de ce moment-là.

C'est donc par une belle journée ensoleillée que la Municipalité et les sociétés du villages ont pu se présenter aux Ratonnes et aux Ratons. Sept postes étaient répartis dans le village et les participants recevaient une carte avec l'emplacement des postes tenus par différentes sociétés.

Quel plaisir ce fut de voir les sociétés locales, qui avaient toutes répondu à l'appel, redoubler d'efforts pour se présenter et séduire nos concitoyens, jeunes et moins jeunes.

Au terme d'un parcours tantôt sportif, tantôt gustatif, les quelques septante participantes et participants se sont vu remettre des attentions préparées par la boulangerie Bal-Blanc et la boucherie Péguiron.

Que tous les acteurs de cette merveilleuse journée soient, par ces quelques lignes, remerciés !

**Carlos Bujard**  
Municipal des Affaires sociales



### LA MUNICIPALITÉ



François, Carlos, Alain, Ernest, Cécile et Martine

### LA JEUNESSE



Eglantine, Zoé et Léonie

**LES PAYSANNES VAUDOISES**

Nila, Patricia et Carine

**LE CHŒUR MIXTE FEY-RUEYRES**

Elsa, Louane et Philippe, les flûtes ont toujours du succès

**LA GYM DE FEY**

Camille en plein exercice de lévitation

**LE PRESOIR**

Sven et Martial

**LE FC- FEY**

Paolo, Cédric et Kaël

**PIERRE DESPONDS, ORATEUR DU CULTE DU JEÛNE FÉDÉRAL À FEY**

**D**epuis plusieurs années la paroisse du Sauteruz invite une personnalité du monde politique ou associatif à prendre la parole lors du culte du Jeûne fédéral. Cette année le choix s'est porté sur Pierre Desponds qui a accepté très volontiers de se rendre à Fey pour s'exprimer comme orateur laïque mais dans une perspective chrétienne, spirituelle et surtout humaniste.

Ingénieur de formation Pierre Desponds est très connu dans notre région au titre de son engagement dans la vie de sa localité de domicile où il est conseiller communal et au sein de l'Association des amis du cinéma d'Echallens dont il est le président. L'association des amis du cinéma d'Echallens a été fondée le 10 août 2011.



Lisons quelques extraits de son allocution du dimanche 19 septembre 2021.

« Les arts ont toujours entretenu un rapport étroit avec la religion. Il n'en va pas différemment du Cinéma. On pourrait parler pendant des heures des œuvres inspirées de sujets religieux, le plus souvent chrétiens. Mais ce que j'aimerais partager avec vous, ce sont quelques réflexions sur la SALLE de Cinéma.

En 1944, lorsqu'est née l'idée d'un Cinéma à Echallens, la seule manière de voir un film était de se rendre dans un Cinéma. Il n'y avait pas de télévision et encore moins de smartphones et autres gadgets. Cela explique le succès de notre Cinéma dès son ouverture à la fin de 1946. Il comptait alors 400 places, pour environ 1300 habitants à Echallens.

Et puis est venue la télévision, qui s'est mise immédiatement à diffuser des films, d'abord avec une image un peu floue en noir et blanc, puis avec une qualité de plus en plus affirmée. Il y a eu ensuite les cassettes vidéo, puis les DVD, et maintenant les films à la carte, qu'on peut choisir sur catalogue et regarder au moment que l'on veut.

Dès les débuts de la télévision, on a prédit la mort du Cinéma en salle. Cela ne s'est pourtant pas produit. Certes le public a commencé à regarder beaucoup de films à la télé, mais c'était en plus et non en remplacement de la sortie au Cinéma. Ainsi la fréquentation des salles est restée assez constante. La tendance a même été à la hausse jusqu'en 2002, où 18 millions d'entrées ont été comptabilisées en Suisse, soit une moyenne d'environ 2½ par habitant par année. Depuis les chiffres

sont en lente baisse. Aujourd'hui on peut estimer qu'au moins 95% des visionnements ont lieu à la maison ou ailleurs, mais hors des salles de cinéma. Dans ces conditions, la survie économique des salles, qui ne sont pas ou peu subventionnées, est de plus en plus difficile.

Une mutation importante s'est produite dans les années 2000 avec la disparition des cinémas indépendants dans les villes et leur remplacement par de grands ensembles (Multiplexes) offrant un choix de films plus grand dans un même lieu. Ces regroupements ont permis des économies d'échelle, moins de personnel, une automatisation poussée, et c'est ainsi que survivent ces cinémas malgré des loyers et des charges élevés.

Pour les cinémas régionaux comme le nôtre et plusieurs autres dans toute la Suisse, cette option n'était simplement pas imaginable, et pourtant la plupart ont survécu. Par quel miracle ?

Pour l'essentiel, la réponse tient en trois facteurs : la réduction drastique des charges, le soutien obtenu de toute une gamme d'amis du 7ème art et l'enrichissement de l'offre proposée au public.

La réduction des charges d'abord. Un Cinéma comme le nôtre n'a pas de personnel rémunéré, il a donc des frais de personnel limités. Le bâtiment appartient à la Commune d'Echallens, qui pratique à notre égard un loyer très raisonnable et s'apprête même à engager une grosse somme dans la rénovation du bâtiment.

Le soutien de nos amis : notre Association, qui est responsable de l'exploitation du Cinéma et en assume les risques et responsabilités finan-

cières, compte plus de 300 fidèles membres qui nous soutiennent par leurs cotisations, leur présence, leurs avis etc. Et lorsque nous avons lancé le projet de grande rénovation qui débutera en 2022, nos appels de fonds ont reçu un accueil magnifique des communes, des entreprises, des clubs-services, et surtout du public en général. De plus, la Loterie Romande et diverses Fondations nous soutiennent également.

Mais c'est surtout du troisième aspect que j'aimerais vous parler : l'enrichissement de l'offre proposée au public.

Parce que l'offre de base est évidente : c'est la possibilité de voir un film. Et ça, c'est facile. Je peux le voir sur mon téléphone, sur une tablette, sur un ordinateur, sur l'écran de la télé. Qu'y a-t-il de différent à le voir dans une salle ?

La première différence tient au lieu, qui est consacré au 7ème art. Dans cette salle feutrée aux couleurs douces et aux sièges moelleux, pas de bruits parasites, aucune autre sollicitation visuelle ou auditive. On ne voit que l'écran, on n'entend que le son du film. J'ai parlé de lieu consacré, et nous sommes dans une sorte de temple, oserais-je dire.

La deuxième différence tient à la présence d'autres spectateurs pour la plupart inconnus. L'émotion vécue, que ce soit le rire, le suspense, la tristesse ou toute autre sentiment, est partagée par tous les spectateurs. Dans sa petite loge qui domine la salle, l'opérateur est bien placé pour sentir le public vibrer ensemble aux péripéties du film.

Mais il y a autre chose : c'est ce que nous, animateurs d'une salle de Cinéma, pouvons apporter de plus. Je citerai deux points fondamentaux : les animations et l'accueil.

Sous le terme d'animations, nous mettons tous les événements petits et grands que nous pouvons mettre autour d'un film : école de cirque et venue d'Eugène Chaplin à l'occasion du film *Le Cirque de Charlie Chaplin* ; distribution d'une friandise en relation avec le thème, comme après le film *Délicieux* du weekend dernier ; invitation du réalisateur, ou d'un acteur, ou d'un protagoniste du film, comme par exemple la présence de Bertil Galland le 30 septembre à l'occasion du film qui lui est consacré par Frédéric Gonseth, qui sera également présent ainsi qu'un stand de dédicace de livres. Voilà le genre de choses que nous appelons animations, et qu'une personne de notre équipe est chargée d'imaginer autour des films à venir.

Quant à l'accueil, il est au cœur de nos préoccupations et de façon explicite. Il fait partie de nos cinq valeurs fondamentales, déclinées dans une charte signée par tous nos collaborateurs. Je cite : N°1 : L'accueil : nous sommes un lieu de rencontre, et chacun doit se sentir bienvenu chez nous ; nous avons ainsi notre part de responsabilité dans la vie sociale régionale [fin de citation].

L'accueil se traduit par la présence au Cinéma de deux personnes au minimum en contact avec le public, pour bien le recevoir, le saluer, lui sourire. Nous cherchons à favoriser ainsi d'une part la relation entre le Cinéma et son public, et d'autre part les contacts entre les spectateurs eux-mêmes. Les échos innombrables que nous recevons à ce sujet nous

confortent dans l'idée que cultiver les relations humaines est une nécessité vitale pour un grand nombre de nos concitoyens.

Alors oui, la Covid nous pose un vrai défi, qui s'ajoute à ceux que je viens d'évoquer. A deux reprises, nous avons été contraints de fermer le Cinéma, pendant un total de neuf mois. A la réouverture, nous avons dû prendre des mesures de protection sévères et coûteuses. Nous avons dû supprimer les entractes, qui sont une source de revenus mais aussi une occasion de convivialité appréciée. Depuis peu, nous devons contrôler les certificats Covid à l'entrée et refouler les spectateurs qui ne l'auraient pas.

Cela représente une perte énorme de revenus. En 2020, nous avons comptabilisé 64% de spectateurs de moins qu'en 2019, et 2021 ne se présente pas mieux. La situation est identique dans toute la Suisse.

C'est non seulement une perte énorme de revenus, mais c'est aussi une perte de spectateurs après la réouverture. Il y a ceux qui ne se sentent pas sûrs, ceux qui redoutent les mesures de sécurité, ceux qui sont réfractaires au certificat. Il y a aussi, et c'est plus redoutable encore, ceux qui se sont abonnés à des services en ligne et ont pris l'habitude de regarder désormais leurs films préférés à la maison.

Pourtant la crise ne doit pas être considérée uniquement de manière négative. Elle est aussi l'occasion de prendre du recul, de développer des initiatives nouvelles, de se recentrer sur nos valeurs de base. Pendant la fermeture du Cinéma, nous avons activement maintenu le contact avec nos spectateurs au moyen de

messages écrits et d'articles de presse. Nous avons réalisé une série de vidéos, diffusées à travers les réseaux sociaux et une liste de presque 1000 personnes qui suivent notre activité. Vous trouvez facilement ces vidéos sur internet en tapant Youtube cinéma d'Echallens. Les échos favorables ont été nombreux.

De façon pragmatique, nous avons travaillé à réduire drastiquement nos charges financières, à obtenir quelques modestes aides des pouvoirs publics, à avancer sur notre projet de rénovation générale de la salle, qui pourra se réaliser au premier semestre 2022, nécessitant une nouvelle fermeture.

Notre Comité va aussi engager une réflexion de fond sur l'avenir de notre salle et les moyens de rendre notre offre encore plus attrayante, en particulier en vue de la réouverture après rénovation en août 2022. Plus que jamais, nous sommes convaincus que nous avons un rôle à jouer dans la cohésion sociale, dans l'ouverture à toutes et tous, dans la diffusion d'un message joyeux et convivial. Nous proposerons des événements originaux, nous serons attentifs à ce que chacune et chacun se sente bien et à l'aise, accueilli et reconnu.

Cette vision est partagée par toute l'équipe du Cinéma ».





Mila Häfliger  
21.01.2021



Loen Höltschi  
24.02.2021



Leia Curchod  
03.06.2021



Eyden Manzano Puyol  
28.06.2021



Noah Sallin  
10.07.2021



Michael Varidel  
10.12.2021

## HALLOWEEN

On a pu voir de bien étranges choses au début du mois de novembre 2021 à Fey

On joue à se faire peur pour un moment. Mais la résurrection arrivera sans tarder



Halloween au chemin de la Bégude

Et au chemin de Nillet

**Bravo pour tout le travail accompli.**

La Feuille de Foyard de Fey  
Photos JML 

## SAPINS DE NOËL 2021

Une vente de sapins de Noël a eu lieu le 11 décembre 2021.

Une vingtaine de sapins issus d'une plantation communale dédiée à cette culture ont été vendus. La coupe de ces sapins permet actuellement de laisser pousser les jeunes chênes qui vont prendre la relève sur cette parcelle. Les bénéficiaires de cette vente, 614.- francs, ont été versés à parts égales à deux fondations :

- Siliva, qui fait la promotion de l'éducation à l'environnement
- Pro Specie Rara, qui œuvre pour la sauvegarde de la diversité des espèces cultivées (promotion des variétés anciennes de fruits et légumes, de races anciennes de moutons, vaches, etc).



## ÉPURATION DES EAUX USÉES DE NOTRE COMMUNE.

### Le point sur la situation en 2022

**E**n 2010, le canton de Vaud a défini un objectif de plan cantonal dans le but d'améliorer le niveau de traitement de l'eau en particulier pour les micropolluants, tels que résidus de médicaments, herbicides, ou hormones.

A partir de 2016, des réflexions sont entamées pour envisager un regroupement des STEP dans la région « Echallens Haut-Talent » pour diverses raisons, telles que l'âge des STEP, les normes environnementales qui évoluent, le développement démographique, et les avantages économiques amenés en regroupant sur une seule grande STEP.

Construite en 1989, la STEP de Fey n'est pas en mesure de traiter efficacement l'azote, ni les cv et rejette ses eaux épurées dans Le Sauteruz. Initialement prévue pour traiter les eaux usées de 500 habitants, son efficacité a pu être maintenue grâce à des efforts constants et à l'amélioration des techniques de traitement des eaux. Malgré cela, il est indéniable qu'une alternative doit être trouvée pour garantir une épuration de qualité sur le long terme.

De 2018 à 2021, un Comité de pilotage régional (COPIL) a été constitué. Composé des communes de Bottens, de Cugy, d'Echallens, de Fey, de Goumoens, de Montilliez, de Morrens, d'Oulens-sur-Echallens et de Villars-le-Terroir, sa mission était de préparer un projet régional d'épuration



*La step de la commune de Fey brasse et épure très courageusement liquides et matières depuis plus de 30 ans sans trop de frais de fonctionnement ou de réparation.*

des eaux, ceci sur le plan technique, financier et organisationnel.

Le préavis et les statuts de l'association ayant été acceptés cette année par notre Conseil général, notre commune a donc officiellement rejoint l'ASET, « Association intercommunale STEP Echallens Talent ». Par la suite, la commune de Fey a été élue au Comité Directeur (CODIR) de l'ASET.

Commence maintenant la phase transitoire, composée entre autres de la suite des études techniques, des soumissions, de la création d'un plan général d'évacuation des eaux régional (PGEER), mais également des raccordements et des constructions nouvelles.

Pour notre commune, durant ces prochaines années, notre STEP (station d'épuration), deviendra une STAP (station de pompage). Les matières solides seront toujours filtrées sur place, mais le liquide sera ensuite envoyé par des conduites à poser jusqu'à la STAP de Sugnens, laquelle le propulsera jusqu'à la nouvelle STEP d'Echallens, au même endroit qu'actuellement.

La planification actuelle prévoit une mise en service à l'horizon 2027.

**Samuel Baconnier, municipal**

## LES PIERRES DE NOS MAISONS. LA MOLASSE ET LE GRANITE

**La molasse** (mot qui vient de meule)

La carrière de Massonnens donne une molasse de très bonne qualité, formée de grains de sable collés par un liant naturel sur plusieurs millions d'années. Il s'agit d'une roche assez

jeune fabriquée à partir de l'effritement d'autres roches donc sans fossiles. La molasse est une roche tendre, friable, peu durable exposée aux intempéries mais assez facile à travailler et qu'on trouve en abondance dans notre région.



*Carrière de Massonnens dans le canton de Fribourg (photo jml)*

La molasse se coupe comme du cake mais avec une lame motorisée. Cette pierre est tendre. La coupe produit du sable comme une scie à bois produit de la sciure.



Sciage dans la carrière  
(photo jml)



Le sciage par dessous est  
l'opération la plus difficile  
(photo jml)

Et on retaille la molasse en atelier avec une scie à lames multiples comme dans une scierie mais beaucoup plus lentement. L'épaisseur varie selon les demandes des marbriers.



Sciage en atelier

Ces plaques ou ces profils, bruts pour le moment, seront retravaillés, polis ou sculptés selon les besoins dans les ateliers des marbriers.

Cette matière est plus facile à travailler que le bois. Elle n'a pas de veines et elle ne se dilate ou ne se contracte que très peu selon les conditions atmosphériques et hygrométriques.

## Le granite

Les granites de nos maisons et de nos fontaines proviennent de blocs erratiques déposés par les glaciers, au pied du Jura le plus souvent.

Ces blocs ont été en général taillés sur place, le plus souvent au pied du Jura, afin d'éviter des charrois trop lourds en une période où la traction était uniquement animale. On considère de nos jours que les bœufs ou les chevaux n'étaient pas en mesure de tracter des blocs de pierre de plus de 3'200 kilos pour autant que les chars en bois eussent été en mesure d'en supporter le poids.



Bloc erratique sur la commune d'Essertines-sur-Rolle (photo Visinand.ch)

## Des blocs erratiques. Que font-ils dans notre canton ?

Les blocs erratiques (c'est-à-dire errants / transportés loin de leur point de départ) sont des rochers datant de l'époque glaciaire. Ils ont été arrachés aux flancs des montagnes, transportés par les glaciers et abandonnés lors de leur retrait. Il est assez facile de les distinguer car ces blocs sont de composition différente de celle des roches des terrains sur lesquelles on les retrouve, ce qui implique qu'ils viennent d'ailleurs. Ces blocs sont donc des témoins des périodes pendant lesquelles notre pays était recouvert de glace.

L'hypothèse d'une glaciation envahissant les vallées et le plateau suisse prit corps dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle. Toutes les Alpes et une grande partie de l'Europe du Nord ont été pendant une période relativement récente de l'histoire de la Terre entièrement recouvertes de glace. Ces rochers charriés par le glacier du Rhône en ce qui concerne notre région, pouvant peser plusieurs tonnes, se tiennent isolés, tels des statues, au milieu de plaines, de forêts ou au sommet de collines.

D'après le site de la commune de Ferreyres

## VOYONS QUELQUES EXEMPLES



Chèvre et magnifique fontaine monolithique en granite aux Clées (photo jml).



Encadrement de porte d'écurie et de fenêtre (photo jml).

Cette magnifique fontaine à bassin unique a été séparée en deux par un muret de maçonnerie afin de permettre l'abreuvement du bétail et le lessivage du linge sans mélange des eaux.

On utilisait le granite dans les fermes les plus aisées car le transport et le travail de cette pierre sont onéreux. Très résistant, le granite supporte sans usure le frottement des chevaux et des vaches au moment de rentrer dans la ferme. En raison de sa dureté, il est difficile à sculpter.

Les grès coquillés et les calcaires jaunes du Jura seront abordés dans une prochaine FEFEFE.

## QUELQUES ESPÈCES PEU CONNUES DANS NOTRE RÉGION. L'AVIS DE LOÏC, NOTRE BIOLOGISTE

### LA SALAMANDRE DE FEU

#### *Un joli amphibien qu'il faut laisser vivre caché*

**L**es salamandres mesurent jusqu'à 20 cm et possèdent une peau luisante d'aspect huileux. Leur coloration jaune et noire permet de reconnaître très facilement cette espèce en Europe.



*Une salamandre de feu photographiée dans notre région, la dernière du Gros-de-Vaud, peut-être (photo Carine Volery.)*

Les salamandres se déplacent lentement et sont très peu agiles, comparativement aux lézards. Elles sont incapables de fuir les prédateurs lorsqu'elles se trouvent à découvert. Elles peuvent éventuellement se défendre par la sécrétion d'une neurotoxine. Leur peau épaisse et brillante est munie de nombreuses glandes qui sécrètent une fine couche de mucus empoisonné par une neurotoxine qui agit par contact avec les muqueuses. Normalement, ces sécrétions ne traversent pas la peau humaine. Le simple contact ou la manipulation de cet animal est inoffensif et ne provoque pas de réaction chez la plupart des personnes. Mais un contact n'est pas forcément inoffensif pour ces animaux. Il faudrait éviter de les manipuler pour leur éviter un stress ou des blessures.

Nous pouvons aussi leur transmettre des maladies si plusieurs individus sont manipulés à la suite. Il faudrait toujours se laver les mains avant et après les avoir manipulés. Si on manipule des amphibiens, il faudrait avoir les mains humides pour ne pas dessécher leur peau et il ne faut en tout cas pas les déplacer d'un endroit à un autre. Cela est valable pour tous les amphibiens.

Les salamandres adultes d'Europe centrale peuvent atteindre une taille maximale de 23-30 centimètres et une masse corporelle d'environ 40 grammes. Elles peuvent vivre jusqu'à l'âge de 30 ans.

Ce sont des animaux nocturnes, munis de grands yeux noirs adaptés à la vision nocturne et crépusculaire. Elles vivent dans les bois humides, où elles trouvent des caches pour s'abriter et des petits ruisseaux où les larves peuvent se développer.

Les salamandres adultes se nourrissent pour une large part d'organismes invertébrés comme des cloportes, de petits coléoptères tendres ainsi que de petites limaces.

Les vers de terre sont également des proies très appréciées de ce joli amphibien, ainsi que les araignées et les insectes.



#### **Pourquoi ce nom de salamandre de feu ?**

Cette association avec le feu vient sans doute des spectaculaires taches jaunes que cet amphibien porte sur le dos et de l'irritation que sa peau peut provoquer. Comme elle se cache volontiers dans les tas de bois, on peut aussi imaginer l'apparition inopinée d'une salamandre qui sort soudain d'un fagot jeté dans un brasier. Voilà comment cette vieille histoire serait née. Pour le reste, l'animal qui vit en toute discrétion dans nos forêts a heureusement peu de chose en commun avec le monstre inquiétant décrit dans la littérature ancienne. Mais ce passé fait de craintes et de superstitions n'est pas sans conséquences pour ces sympathiques amphibiens. Aujourd'hui encore, il arrive que des gens apeurés par une salamandre la tuent d'un coup de bâton

## La Renaissance et la salamandre de François Ier



La salamandre connaît sans doute sa plus grande notoriété en France pendant la renaissance, à partir de 1515. En effet, déjà utilisée comme symbole par une branche latérale de la famille royale, elle s'affirme comme emblème du roi lorsque François Ier accède au trône. Elle est accompagnée par sa devise, *nutrisco et extinguo*, que l'on peut traduire par « je me nourris du bon feu et j'éteins le mauvais ». Elle se trouve donc en sculpture dans plusieurs châteaux comme Chambord, plus de 300 fois, ou Fontainebleau.

### QUESTION À NOTRE BIOLOGISTE

**Les salamandres sont-elles dangereuses pour les humains et sont-elles en voie d'extinction ?**

*Voici la réponse de Loïc Liberati, biologiste:*

Le seul « danger » que peut représenter la salamandre pour l'humain est le caractère toxique du mucus qui recouvre sa peau. Il n'y a aucun danger lorsque le contact se fait sur une peau saine. Il est cependant impératif de ne pas se frotter les yeux ou se mettre les mains dans la bouche, même quelques heures après avoir touché cet extraordinaire amphibien. Pensez donc à bien vous laver les mains en cas de contact avec une salamandre, le plus prudent, aussi pour la salamandre, est de ne pas la manipuler et de la laisser bien tranquille.

Les effectifs et la distribution de cette espèce sont assez mal connus au nord des Alpes. Elle est en revanche très répandue au Tessin. Mais l'espèce se trouve actuellement sur la liste rouge des espèces menacées en tant qu'espèce dite vulnérable. Chaque donnée concernant la salamandre est importante, en cas d'observation, d'individu vivant ou mort. Transmettez-là au Centre Suisse de Cartographie de la Faune (CSCF) ou à un biologiste. Merci d'avance.

La FEFEFE et Loïc Liberati



*Extrait de la revue Salamandre, wikipedia et autres sites*

## LES LOIRS, HÔTES DISCRETS DE NOS RÉGIONS ET PARFOIS DE NOS MAISONS

Faisons connaissance avec ce très joli animal, hôte très rare et très discret de notre région.

*(photo Carine Volery)*



### SA CARTE D'IDENTITÉ

Le loir mesure de quinze à vingt centimètres auquel il faut ajouter une queue touffue de dix à dix-huit centimètres pour un poids variant de huitante à deux cents grammes. C'est un assez gros rongeur. Il présente un pelage gris pouvant tirer sur le brun ou le roux sur les côtés, tandis que ses joues et son ventre sont blancs. Ses yeux sont cerclés de poils noirs les faisant bien ressortir. Sa tête légèrement allongée est surmontée de petites oreilles rondes et son museau possède des vibrisses (moustaches) lui permettant de repérer les obstacles la nuit. Le dessous de ses pattes sécrète une substance gluante permettant d'avoir une accroche pour ses déplacements verticaux qui sont les plus fréquents parce qu'il ne se déplace guère au sol. C'est un excellent grimpeur et un sauteur très agile. On estime son espérance de vie entre sept et neuf ans.

**SON NID ET SA REPRODUCTION**

Son nid est une construction presque sphérique d'une bonne quinzaine de centimètres de diamètre faite de brindilles, de mousses, de feuilles et d'herbes sèches avec une ouverture latérale. L'intérieur est tapissé de matériel doux : de la laine, des poils, des plumes et des herbes sèches. Le nid est souvent construit dans un creux d'arbre, une fissure de rocher, un vieux mur, un vieux nid de pie ou d'écureuil ou encore peut se trouver librement dans les branches, à moyenne hauteur. Un même nid peut abriter plusieurs individus. Les nids d'hibernation sont établis dans le sol, à des profondeurs allant de quinze à soixante centimètres.

La femelle a une seule portée par année en raison de la longue hibernation de cette espèce. Elle donne naissance, en été après un mois de gestation, à un nombre de petits qui peut aller d'un à onze, le plus souvent de quatre à six.

**SA NOURRITURE**

La nourriture du loir est principalement végétarienne. Il mange des bourgeons, des feuilles, des fleurs, des écorces et des fruits secs, et il raffole particulièrement des graines et des fruits charnus, notamment les pommes. Son régime alimentaire n'est pas exclusivement végétarien il va aussi manger, lorsque l'occasion s'en présente, des insectes, des cloportes, des limaces et même des oisillons tombés du nid.



(photo Carine Volery)

**SON COMPORTEMENT**

Le loir est essentiellement nocturne, il s'éveille après la tombée de la nuit pour partir en quête de nourriture. Il se déplace rarement sur le sol, les coussinets de ses pattes sécrétant une substance collante qui lui permet de se déplacer sur des surfaces verticales sans aucune difficulté. Ses moustaches, les vibrisses, l'aident dans ses déplacements nocturnes en lui permettant de détecter d'éventuels obstacles. Il vit en couple ou en petits groupes familiaux sédentaires sur un territoire d'environ trois à quatre hectares, ce qui pour un rongeur, est considérable.

**LE LOIR, UNE ESPÈCE MENACÉE ?**

Les prédateurs du loir sont les rapaces nocturnes (hibou grand-duc, chouette hulotte), la martre, le chat sauvage ainsi que la fouine. L'espèce est protégée par la loi depuis 2019 dans le canton de Vaud et d'autres cantons.

**SON HIBERNATION**

La longue période d'hibernation du loir, généralement d'octobre à avril, est à l'origine de l'expression populaire : « dormir comme un loir ». Sa capacité à réduire ses fonctions corporelles au minimum est remarquable. Sa température corporelle peut tomber à environ 5 °C. Sa respiration est tellement ralentie qu'elle n'est plus que d'une à trois bouffées par minute ou peut même s'arrêter pendant plusieurs minutes. Le cœur ne bat que cinq fois par minute au lieu de trois cents. De courtes phases de réveil empêchent les cellules de mourir. De cette manière, le loir consomme un minimum d'énergie qu'il puise dans les réserves de graisses stockées en automne. Ces réserves de graisse sont énormes. Un loir pèse entre septante et cent huitante grammes en été, mais il peut se nourrir jusqu'à peser quatre cents grammes avant d'hiberner, bien gras.

**SES MOYENS DE COMMUNICATION**

Le loir adulte utilise trois moyens de communication orale. Il impressionne les autres loirs et les prédateurs en claquant rapidement des dents. Il émet également de brefs sifflements aigus et des cris très perçants et aigus de plusieurs secondes qui servent de cri d'alerte.

Ce sont des animaux très faciles à apprivoiser.

**QU'EN PENSE LOÏC LIBERATI NOTRE BIOLOGISTE****Le loir, une espèce nuisible ?**

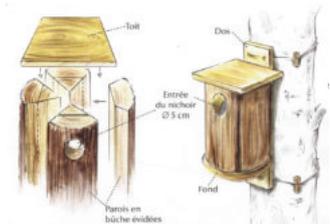
S'il s'installe dans une maison ou un appartement, il peut effectivement être à l'origine de dégâts matériels. Mais il ne s'agit pas d'une espèce nuisible dans le sens biologique du terme, chez nous ils ne sont pas néfastes pour l'équilibre des écosystèmes. Il s'agit d'une espèce indigène faisant partie naturellement des espèces présentes en Suisse.

**Le loir, une espèce menacée ?**

Le loir n'est pas une espèce menacée (statut préoccupation mineure sur la liste rouge des mammifères), malgré le fait que depuis le 20<sup>ème</sup> siècle, ses habitats de prédilection (cavités de vieux arbres, fissures et fentes pourries des troncs, loges de pics, etc) se sont raréfiés. Ceci explique qu'ils s'observent souvent dans les habitations ou dans des nichoirs à oiseaux.

**Dans nos maisons, comment s'en débarrasser ?**

Le loir est sensible aux odeurs bien plus qu'aux bruits. On peut tenter de le déloger à l'aide de bâtons d'encens (plusieurs jours ou nuits d'affilée). Pas de poisons, interdits pour cette espèce dans le Canton de Vaud ! Une fois délogés, calfeutrez tous les accès possibles pour éviter leur retour. Proposez-leur un gîte dans les arbres et les arbustes environnants tel qu'illustré ci-contre, vous aurez ainsi sûrement la chance de pouvoir l'observer de temps à autre, sans être dérangés la nuit.



PLAN DE GÎTE À LÉROT (ET LOIR) (Mon jardin paradis, Leïka G., feu vivante, 2011)

## L'ABEILLE CHARPENTIÈRE OU XYLOCOPE

### Une nouvelle venue dans notre région

#### Espèce pionnière ou invasive ?

Communément nommé abeille charpentière à cause des galeries qu'il creuse pour assurer sa descendance, le xylocope est un bel insecte bleuté au vol bruyant. On ne le trouvait jusqu'à maintenant en Suisse qu'en basse altitude.



Abeille charpentière en plein butinage (photo jml)

#### Xylocope qui es-tu ?

Le xylocope (*Xylocopa violacea*) est un insecte ailé et dodu faisant partie de la très vaste **famille des hyménoptères**. Il s'agit en fait d'une très grosse abeille, au corps poilu et massif pouvant mesurer 30 mm de longueur pour une envergure de 55 mm. Une fort belle bête donc, reconnaissable à son vol bruyant ressemblant à un gros bourdonnement et à sa couleur noire bleutée. Le xylocope sort par temps chaud pour butiner le pollen des fleurs à l'aide de sa robuste "trompe". Cette dernière est surmontée de mandibules puissantes lui permettant de creuser le bois pour y faire son nid. Ce bel hyménoptère présente quatre ailes membraneuses translucides aux reflets violacés. Malgré son

aspect un peu impressionnant, cet insecte ne représente aucun danger pour l'homme et s'attaque seulement aux bois extérieurs s'ils sont déjà bien abîmés et donc tendres.

#### Intérêt du xylocope au jardin

Comme nous l'avons vu, le xylocope est inoffensif ne piquant que très rarement et ne cause aucun dégât notable au jardin, bien au contraire même puisqu'il est un auxiliaire du jardinier. Il pollinise les arbres du verger et les végétaux du potager assurant une bonne fructification, ainsi que les fleurs au jardin d'ornement qui donneront alors de nombreuses graines destinées à la multiplication de la plante.

Le xylocope se plaira dans votre jardin si vous mettez à sa disposition de vieux morceaux de bois tendres dans les zones les plus abritées de celui-ci. Vous pouvez aussi construire un 'hôtel à insectes' comportant un étage dédié aux planchettes ou bûchettes en pin pour le xylocope. Placez toujours vos aménagements assez haut pour qu'il y ait accès en volant.

#### Une nidification un peu particulière

L'abeille charpentière se reproduit en fin de printemps, lorsque la chaleur est suffisante. Elle creuse alors l'entrée de son nid dans un bois tendre, à moins que, plus opportuniste elle ne choisisse d'investir l'ancienne demeure d'insectes xylophages, ou qu'elle ne creuse ses galeries dans des tiges de sureau ou dans de vieux roseaux. Un travail important

commence alors à partir de l'ouverture principale puisque l'insecte va ménager plusieurs galeries parallèles et communicantes. Celles-ci seront divisées en loges grâce à des cloisons de sciure amalgamée. Chaque cellule contiendra un œuf qui deviendra larve et un agglomérat de pollen qui servira à la nourrir, jusqu'à ce qu'elle se transforme en nymphe prête à sortir du nid.

#### QUESTION À NOTRE BIOLOGISTE

**Une abeille, et plus particulièrement une abeille charpentière, peut-elle être considérée comme une espèce invasive ?**

*Voici La réponse de Loïc Liberati, biologiste:*

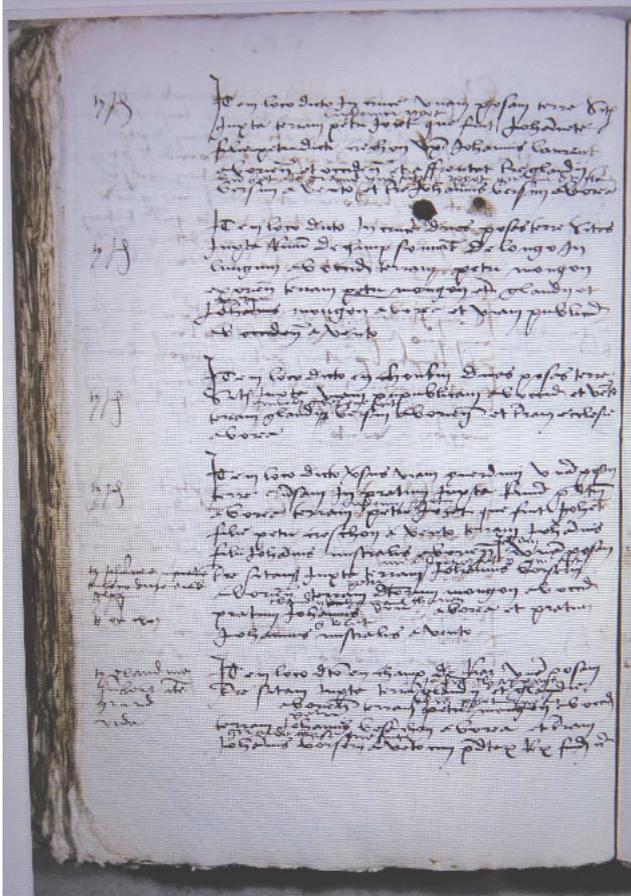
La définition d'une espèce invasive est la suivante : ce sont des espèces NON-INDIGÈNES (provenant en général d'un autre continent), introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à s'établir dans la nature, à se multiplier et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes. Et cela s'applique aussi bien aux plantes, qu'aux mammifères, insectes et autres virus ou bactéries, bref tous les groupes du vivant. Cette espèce d'abeille n'est donc pas une espèce invasive car elle est présente dans nos contrées depuis très longtemps, elle est considérée comme indigène. Mais si une abeille arrive par exemple d'Asie et qu'elle s'installe chez nous de manière durable, elle sera considérée comme invasive si elle s'installe aux dépens de nos espèces d'abeilles comme le frelon asiatique, par exemple.

La FEFEFE et Loïc Liberati



d'après plusieurs sites dédiés à la nature notamment [aujardin.info](http://aujardin.info)

## PREMIÈRES APPARITIONS DES LAURENT DANS L'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE FEY



Un parchemin conservé aux archives communales de Fey nous laisse penser que les Laurent de Fey, venus de Cuarny, s'étaient établis peu avant 1562 à Fey puisque "**Laurent Laurent**" est dit de Cuarny et résident à Fey (il est donc habitant et non bourgeois). On peut y lire aussi le nom de « **Jaunyn** », écrit actuellement Jaunin et d'autres noms de famille encore portés de nos jours dans notre région.

### AC FEY, P 8

1562, février 10. - Litige opposant la commune de Fey, représentée par Claude, fils de feu Petit-Jehan Jaunyn et Estivent, fils de feu Jehan Jaunyn le jeune, de Fey, syndic et gouverneur, contre François et Claude Chapuys, de Pailly, ces derniers exigeant de la commune de Fey le bornage de leurs confins qui touchent leur propre bois au lieu-dit en Sault derrière Fey.

La cour condamne ceux de Fey à verser un dédommagement de 5 florins au dit Chapuys.

Témoins :

François Vulliens, châtelain de Bercher, et  
**Laurent Laurent, de Cuarny, résidant à Fey.**

Acte signé Antoine Ozelley, notaire, de Bercher, résidant au dit Bercher. 1 parchemin

Cependant, on les trouve un siècle plus tôt à Fey, avant 1448 puisqu'il est question d'une terre qui fut autrefois propriété de Jeannette Crechon, femme de Jean Laurent.

### 1448

ACV FF 16, folio 215v, paragraphe du haut de la page

*Item loco dicto in Cruce unam posam terre sit/  
juxta terram Petri Jocet que fuit Johanete  
filie Petri dicti Crechon ux/ Johannis Laurent  
ab orient/ et occiden/ et affrontat t/re Glaudy  
bersin a vento et t/re Johannis Bersin a borea*

### Traduction:

Ainsi au lieu-dit en la Croix, une pose de terre juxte la terre de Pierre Jocet qui fut de Johanete, fille de Pierre dit Crechon, femme de **Jean Laurent**, à l'orient et à l'occident, affronte à la terre de Claude Bersin au vent et à la terre de Jean Bersin de bise.



## CRÈCHE VIVANTE DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2021 AUX ALENTOURS DE L'ÉGLISE DE BERCHER



L'arrivée des rois mages à la cure de Bercher. Les reconnaissez-vous ?



L'ange apporte la lumière. On savait déjà que les femmes étaient des anges mais maintenant on sait que les anges sont des femmes.



Tout finit par s'arranger. Le petit Jésus vient de naître.



Ce nouveau-né fait déjà le bonheur de ses parents en attendant la suite.



## CAMP DE PAROISSE 2021 - QUELQUES SOUVENIRS DE LA SEMAINE À MOLÉSON.



Au début du mois de juillet, 80 enfants, jeunes et accompagnants du camp de la Paroisse ont profité de tous les temps pour découvrir celui qu'on appelle l'apôtre Paul.

Nous nous réjouissons déjà de l'édition 2022 au château de Vulruz.

## QUELQUES ASPECTS DE LA VIE SOCIALE À FEY AU DÉBUT DU 20ÈME SIÈCLE

### Aux sources de la misère et du malheur

La situation sociale des habitants de Fey, et d'ailleurs aussi, est dramatique pour de nombreuses personnes. On doit bien constater que la pauvreté, l'indigence, la misère et même la disette règnent dans plusieurs familles.

### Nécessité et nécessiteux en 1916

En 1916, ce sont trente-deux personnes qui peuvent et doivent bénéficier d'aliments à prix réduit sur une population de cinq cents habitants environ. A ce nombre s'ajoutent les bourgeois de notre commune, Jaunin, Wagnière, Laurent, Debétaz etc.... domiciliés dans d'autres localités et tombés dans la nécessité. Ils dépendent de la bourse des pauvres pour leur survie. A chaque séance de la municipalité des aides doivent être apportées pour le pain, le lait, le chauffage, le loyer, les habits, les médicaments, les frais de médecins et les frais d'hospitalisation. A cela s'ajoutent les frais de pension pour les nombreux enfants placés dans des familles d'accueil ou dans des institutions en raison de l'incapacité de leurs parents à pourvoir à leurs besoins. Il n'y a à cette époque ni assurance maladie, ni assurance chômage ni assurance perte de gain obligatoires. Les services sociaux sont presque inexistantes. C'est la période du chacun pour soi et les pauvres dépendent de l'aide de leur commune d'origine.

Les nécessiteux peuvent recevoir 250 grammes de pain par jour et

par personne, 750 grammes de riz par mois par personne et par enfant de plus de 4 ans, 750 grammes de semoule de maïs, 500 grammes de flocons d'avoine, 1 kilo de sucre. Il est impossible de faire des économies dans ces conditions. Comment épargner de l'argent lorsqu'on se trouve sans revenu, surtout pour les femmes seules ou veuves ? Demander à ceux qui souffrent de la pauvreté d'être économes pour lutter contre la misère, c'est comme demander à ceux qui souffrent de la faim de manger moins pour lutter contre la famine

### La bourse de pauvres

C'est à la bourse des pauvres de secourir les nécessiteux dans la mesure de ses faibles moyens. Le budget de la bourse des pauvres est de 4'030 francs en 1917, soit environ le salaire annuel de deux institutrices. Les aides sont apportées de cas en cas, sans base légale. Le budget de la commune est de 18'610.- francs pour cette année-là. La bourse des pauvres sera supprimée à la fin des années 1970 et remplacée par des services sociaux adaptés à une société moderne.

Essayons de regarder de plus près les raisons et les sources de la misère.

### Misère et alcool font très mauvais ménage et lorsque les parents boivent, les enfants trinquent

Le cidre est gratuit, le vin n'est pas cher et l'eau-de-vie, la goutte ou la gnole, sont trop abondantes.

En 1927, la Suisse détenait le record

européen pour la consommation d'alcool, soit 7.5 litres d'alcool pur par habitant et par année, selon 24 Heures du 12 juin 2021. Comme personne ne boit de l'alcool pur, si on ramène ce chiffre au taux d'alcool contenu dans le vin ou même dans l'eau-de-vie, et qu'on tient compte du fait que les femmes et les enfants n'en boivent en principe pas ou alors très peu, cela fait une consommation prodigieuse pour les buveurs. Le sous-chef de la police judiciaire du canton, à cette époque, Augsburg dit Traclette, annonçait lui-même à la fin de sa vie professionnelle qu'il avait bu 30'000 litres de vin en 30 ans, autant de rouge que de blanc. Il est néanmoins décédé en 1939 à l'âge de 72 ans. Gustave, ouvrier agricole et manoeuvre dans une gravière, annonçait sans s'en cacher, au sujet de sa consommation de vin : - Trois litres, normal ! Cinq litres, saoul ! Le 16 février 1918, la municipalité doit intervenir à 21 heures 30 parce qu'Edouard Laurent est atteint d'une crise de délirium et profère des menaces graves. Une partie des pompiers est mobilisée pour le surveiller et il est dénoncé à la Préfecture. Réprimé en séance par le syndic pour troubles graves et menaces à la paix publique, il annonce qu'il n'avait pas de cartouches à balles et qu'il ne recommencerait pas. Peu avant l'interdiction de l'absinthe, le buraliste postal de Bercher, atteint d'une grave crise de démence alcoolique, avait aligné toute sa famille contre le mur de la poste, menaçant de les exécuter à coups de fusil. Les voisins alertés avaient réussi à l'arrêter avant qu'il n'ouvre le feu mais quel émoi dans le village ! Après ce drame, il avait cependant réussi à cesser de boire de l'alcool.

On a pu voir, dans notre village, après la deuxième guerre, un vieux monsieur qui venait se plaindre auprès du syndic, les larmes aux yeux, que son fils alcoolique le battait pour récupérer les 30.- francs de sa modeste rente mensuelle. Son dos marbré de taches bleues était bien la preuve des coups qu'il avait reçus.

En 1921, on pouvait acheter un litre d'eau de vie de fruit fabriqué artisanalement pour 2.30 francs soit moins que le prix d'une douzaine d'œufs. Il faudra attendre encore plusieurs années pour que les bouilleurs de cru ne puissent plus distiller librement dans leur ferme sans contrôle du taux d'alcool et sans paiement de l'impôt sur les spiritueux. Mais cela serait une autre histoire.

#### LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

C'est une lutte perdue d'avance. Les hommes boivent trop, surtout au travail. Il est fréquent de voir des ouvriers, surtout ceux du bâtiment, ivres du matin au soir. Ils ont très souvent une bouteille de vin dans leur musette et il n'est pas rare de voir le goulot d'une bouteille dépasser de la poche leurs salopettes. La trinité du maçon est la pelle, la pioche et le litron de rouge. Le travail en forêt donne aussi l'occasion de boire, de la goutte le plus souvent, une bouteille de pruneau d'un matin dans un cas, consommation suivie d'une chute en bas d'un talus. Les mises de bois sont aussi des moments dangereux pour les alcooliques et pour les autres aussi à cause du rosario, mélange de lie et de sirop de grenadine, servi en abondance. Certains n'arrivent plus à retourner tout seuls au village. On rencontre aussi souvent des hommes complètement ivres dans la rue. Certains n'arrivent pas à rentrer chez eux et tombent parfois par terre sur le dos, sans pouvoir se relever, branlant des bras et de jambes comme des cancoires. Il existe à Fey, comme on l'a vu dans une FEFEFE précédente, un sentier des soulons qui va d'un café à l'autre par derrière les maisons.

#### QUE FAIRE ALORS ?

##### LES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE

Les sociétés de tempérance organisent régulièrement des conférences pour dénoncer les méfaits de l'alcool mais en pure perte. Seules les dames s'y rendent pendant que leurs maris s'enivrent. La Croix-Bleue fournit des efforts méritoires mais ne prêche qu'aux convaincus.

##### INTERDICTION D'AUBERGE DANS LES CAS LES PLUS GRAVES

**26 mai 1917**

Une lettre de M. le préfet pour l'interdiction des cafés du district de quatre citoyens de Villars-le-Terroir nommés Allaz Emile, Allaz Frédéric, Pittet Jean et Pittet Casimir pendant quatre ans.

L'alcoolisme est-il la source ou la conséquence de la misère ? Nul ne peut le dire. Mais c'est à l'évidence une condition d'aggravation des situations dans la plupart des cas et de nos jours encore. Si on ajoute à cela le manque de formation professionnelle, le manque de travail, le manque d'argent, la difficulté à fonder une famille et à éduquer ses enfants, le manque de place dans les maisons, le faible rendement de l'agriculture, l'extrême modicité des salaires pour ceux qui peuvent en avoir un et la quasi-inexistence des professions qui seraient possibles pour les femmes, c'est un tableau bien noir qui se présente devant nous. Mais cet article n'est pas l'histoire de l'alcoolisme à Fey dans les années 1920 sinon il n'aurait pas de fin. Mais, dans les mêmes années, la municipalité s'inquiète parce que la poste envisage de cesser la distribution du courrier le dimanche. Elle étudie aussi l'installation d'un éclairage électrique à l'église du village.

Suivons quelques cas sociaux qui font parler d'eux dans le village de Fey aux alentours des années 1920.

#### La lamentable histoire de Jules Laurent et de sa famille ou les Misérables au village

Il y a trois Jules Laurent au village à cette époque, tous plus pauvres les uns que les autres.

Le livre des p-v. de la muni de Fey nous apprend, le 5 juin 1915, que Jules Laurent, domicilié à Montaubion-Chardonney a besoin de secours. La muni lui accorde un secours unique de 10.- francs avec menace de le faire interner à la Colonie pénitencière de la Plaine de l'Orbe. Mais ce n'est qu'un début et il faut encore payer le 7 août 1915, 20.- francs à la sage-femme Curchod à Dommartin pour l'accouchement de la femme à Jules qui a donné naissance à un petit Robert. Ce ressortissant de notre commune ne peut pas recevoir d'aide de sa famille. Son père est interné à la Colonie d'Orbe pour quinze mois au motif de vagabondage. Jules Laurent était logé précédemment avec sa famille à la laiterie d'Hermenches pour la somme de 7.- francs par mois qu'il ne payait d'ailleurs pas. La commune de Fey ne peut rien faire d'autre que d'en payer une partie. Mais il reçoit tout de même son congé pour le 15 novembre 1915 en raison de ces loyers en retard. Cette famille va faire parler d'elle pendant de nombreuses années comme on va le voir.

Le 9 octobre 1915, Jules Laurent demande du secours à Fey sous forme de travail. La Municipalité décide de lui donner des fagots à façonner au bas des Saulx et dans d'autres forêts communales au prix de 7.50 francs le cent. On apprend qu'il a commencé le travail mais qu'il n'a pas voulu continuer.

Peu de temps après, Jules Laurent vient habiter avec sa famille dans sa commune d'origine et on commence à en parler beaucoup à Fey depuis ce moment-là. Voyons comment il nous est arrivé à Fey.

Le 17 novembre 1915 le syndic de Fey, François Laurent, apprend par un téléphone du syndic d'Echallens qu'une de nos ressortissantes, Louise Laurent, la femme de Jules, est arrivée à Echallens avec une poussette, disant que son mari l'avait quittée il y a huit jours de cela. Elle a été conduite à l'Hôtel-de-Ville d'Echallens pour lui permettre de soigner ses enfants et pour les loger tous les trois, déjeuner compris, aux frais de la commune de Fey. Il est décidé de faire miser un char pour aller chercher ses bagages et de la loger provisoirement au bâtiment des pauvres ou de lui accorder un secours. Il faudra encore payer les médicaments pour cette famille à la pharmacie Grognuz. La femme et ses enfants sont logés gratuitement pour un temps à la maison des pauvres et la municipalité propose un travail au mari à la gravière du Chalet de la Fontaine. Il a tout de même trouvé du travail de lui-même chez Denis Millioud à Penthéréaz pour faire les foins de l'été 1916, pour 30.- francs par semaine, mais il n'y reste pas longtemps et quitte son patron le 17 juillet de la même année.

Le 23 décembre 1916 la famille de Jules Laurent est logée par les soins de la commune chez Alfred Wagnière pour la somme de 10.- francs par mois payable directement au propriétaire.

Mais ça se gâte !

Le 29 décembre 1916, la muni se réunit en urgence au sujet de Jules Laurent et de sa femme. Ils ont quitté

le domicile et ils ont laissé deux enfants dans une chambre non chauffée, sans éclairage électrique, sans nourriture et pas habillés. Il est décidé, séance tenante, de sortir les enfants de leur appartement et de les placer chez Marie Thomas pour les nourrir et pour les réchauffer. Une plainte est déposée chez le préfet pour abandon de famille. Il est décidé d'entendre Jules et sa femme à leur retour et de ne pas leur rendre les enfants pour le moment.

Le 10 février 1917 Marie Thomas demande un acompte de 20.- francs sur la pension des enfants de Jules Laurent. Mais les deux enfants sont rendus à leur famille sans déchéance parentale, la Justice de Paix du cercle de Vuarrens ayant décidé de faire remettre immédiatement à leurs parents les enfants Arnold et Elvire (ou Edmire Laurent). La Municipalité reçoit pour directive d'exercer une surveillance attentive sur la famille de Jules Laurent, cela pendant un mois. Elle devra ensuite faire rapport à la Justice de Paix. Gustave Wagnière, municipal, et Louis Jaunin, huissier, sont délégués pour surveiller cette famille un mois.

Le 5 mai 1917 la muni propose de mettre à disposition de Jules Laurent une parcelle au Marais pour y cultiver des pommes de terre et propose de lui fournir cent kilos de semences. Jules Laurent accepte alors.

Le 2 juillet 1917 il est décidé de placer chez Marie Thomas les enfants de Jules Laurent pendant le séjour de leur mère à la maternité de Lausanne pour la naissance de son quatrième enfant. Mais ça se gâte encore davantage.

Le 18 juillet 1917 la Municipalité s'est réunie en séance extraordinaire au

sujet d'une plainte faite par Louis Jaunin, agent de police, contre Jules Laurent pour voie de fait contre son fils Arnold, âgé de quatre ans. L'enfant a été conduit chez M. le syndic, lequel demande des directions au préfet qui ordonne de placer les enfants en pension provisoirement. Après délibération la municipalité a décidé de déposer une plainte auprès du juge de Paix pour voies de faits et mauvais traitements envers son enfant.

Le 7 janvier 1918 la femme de Jules Laurent, Louise, demande un subside pour suivre un cours de coupe. Il lui est accordé 10 francs.

Le 8 juin 1918 il est décidé d'aviser Jules Laurent qu'il doit commencer le travail mardi 11 juin, sinon il sera pris des mesures contre lui.

La justice suit son cours et le 26 octobre 1918 le Tribunal de Police d'Echallens condamne Jules Laurent à seize mois d'internement dans une colonie agricole et à deux ans de privation des droits civiques pour abandon de famille.

Louise Laurent, l'épouse de Jules a trouvé du travail mais on apprend le 14 décembre 1918 qu'elle a quitté sa place chez Alexis Péclard à Pailly au bout de 8 jours.

Le petit Robert a été placé à Echallens et le 18 janvier 1919 il est décidé d'accorder à Mme Duc à Echallens 35 francs par mois provisoirement pour cet enfant pendant qu'elle paie son lait en entier. La municipalité reçoit aussi une note de Mathilde Jatton de 40.- francs pour un mois de pension des deux autres enfants placés eux aussi. Et ça s'aggrave encore.

Le 8 avril 1919 la muni reçoit une

lettre de Jules Laurent de prison disant que Mme Adèle Duc, malade, ne peut plus garder le petit Robert en pension. Il lui est répondu que la situation sera envisagée quand il sera sorti de prison et qu'il se sera remis à travailler.

Le 27 juin 1919 réception d'une note de 12.- francs de Madame Pittet sage-femme à Echallens pour de soins donnés aux enfants de Jules Laurent. Octave Jaunin demande 35.- francs par mois pour garder le petit Arnold jusqu'au nouvel an 1920. Espérons que jeune garçon n'est pas battu à nouveau.

Le 18 juillet 1919 Mme Duc d'Echallens informe la muni que Louise Laurent, femme de Jules, demande de lui amener ses enfants à l'abbaye d'Echallens. Il est décidé de refuser cette demande et de faire défense de les laisser aller.

Le 5 novembre 1919 Louise Laurent demande des secours. Il est décidé de lui accorder une miche de pain, un demi-litre de lait, une livre de café jusqu'à la fin du mois, plus un char de bois. Cette aide pourra être prolongée pour décembre puis pour janvier et février.

Une lettre de la colonie d'Orbe informe la muni que Jules Laurent sera libéré de prison le lundi 16 février 1920.

Et comme Jules Laurent est sorti de prison on décide de lui donner à couper le bois des écoles et de la maison de commune pour 35.- francs. De plus il lui sera donné un coin de terre au nord des Courtilouds pour y planter des pommes de terre. Cette parcelle devant être défrichée il lui sera accordé 50 centimes par mètre carré et le bois coupé sera sa propriété.

Comme la situation semble s'améliorer, il est décidé, le 20 mars 1920 de rendre à leurs parents les deux plus jeunes enfants de Jules Laurent.

Mais la situation tourne au drame et le 24 avril 1920 on apprend le décès du petit Robert à l'âge de cinq ans à Echallens, loin de sa maman. Fey doit alors payer 5.- francs à la commune d'Echallens pour le creusage de la fosse, 17.20 francs de médicaments à la pharmacie Bertholet, 18.- francs pour le cercueil et 78.- francs au docteur Pitteloup pour les soins à ce jeune enfant.

Mais Jules Laurent travaille. Il a arraché 691 m<sup>2</sup> de haie et reçoit le 8 mai 1920 345.50 francs pour ce travail mais une somme de 14.50 francs est retenue sur ses heures de commune pour payer la note de la pharmacie Perret à Bercher.

Après une courte accalmie la situation de cette famille, qui pourrait s'appeler la famille Thénardier, s'aggrave à nouveau. Le 9 juillet 1920 Marie Thomas se plaint que Jules Laurent a menacé à plusieurs reprises d'incendier la maison des pauvres. Elle a bien raison de se plaindre. Elle a déjà perdu une jambe à la suite d'une malheureuse décharge de chevrotines. Jules Laurent est dénoncé au préfet et la muni ajoute qu'il ne veut plus que très rarement travailler. Il a été enjoint d'aller travailler aux drainages mais il s'est présenté sur place le jour où toutes les tranchées étaient occupées. Le contremaître lui a dit de revenir deux ou trois jours plus tard. Mais il n'y est jamais revenu. La muni décide de le menacer d'une dénonciation au juge.

Jules Laurent correspond exactement à la définition du prolétaire, celui qui ne possède que ses enfants.

On apprend donc le 7 avril 1922, comme on pouvait s'y attendre, que Louise Laurent est à nouveau enceinte. Il faut une nouvelle fois placer Arnold, quatre ans, et Edmire pendant que la maman est à la maternité. Arnold à Fey et Edmire à l'Abri à la Sallaz. Ils seront rendus à leurs parents à la fin du mois d'avril pour une vie qui n'annonce rien de bien.

#### LA MAISON DES PAUVRES OU LA PASSADE

La commune de Fey est propriétaire d'une petite maison, appelée la maison des pauvres ou la passade à l'emplacement de la grande salle au bord d'une rivière canalisée de nos jours, le Cureau, à un endroit creux, d'où son nom, la maison du Creux. Cette maison vétuste est tenue par Marie Thomas, appelée aussi Marie du Creux. Cette dame y accueille des personnes sans ressources pour 1.- francs la nuit, somme payée en général par la commune. Elle prend aussi en pension les enfants sans famille et reçoit les chemineaux pour dormir, une seule nuit, selon le système de la passade. On passe donc dans cette maison mais on ne s'y arrête pas. Les personnes âgées sans famille ni revenu peuvent aussi y être placées aux frais de la commune. Marie du Creux a perdu une jambe à la suite d'une malheureuse décharge de chevrotines dans un genou comme on l'a vu précédemment. Elle porte donc une jambe de bois. Elle est aussi parfois maîtresse d'école pour les tout petits élèves même si elle n'a aucune qualification pour le faire. Dire à quelqu'un : - Tu finiras à la maison du Creux ! c'est lui faire une grave injure.

Laissons la famille de Jules Laurent à son sombre destin et suivons maintenant la situation de Cécile Jaunin et de son fils Marcel (Il y a deux Marcel Jaunin au village en 1920, deux Marcel Laurent et deux Robert Laurent).

## CÉCILE JAUNIN, FILLE MÈRE SELON LA TERMINOLOGIE DE L'ÉPOQUE

Le 28 avril 1917, la municipalité reçoit une lettre d'une demoiselle Cécile Jaunin, à Renens Gare, bourgeoise de Fey comme presque tous les Jaunin, qui dit avoir eu un enfant le 30 janvier 1917 et qui demande un secours pour l'aider à l'élever. Il est décidé de lui écrire pour lui demander le nom du père coupable et refuser le secours avant d'être renseignés.

Le 5 mai 1917 Cécile Jaunin répond en disant que le père de son enfant est un nommé Robert Pache dont le domicile lui est inconnu. Il ne possède que ce qu'il gagne. Ses lettres sont transmises à la commune de Naz dont elle est aussi ressortissante pour voir si cette commune est d'accord d'entreprendre les recherches en paternité.

Le brigadier Delaraye, policier à Renens annonce quelque temps plus tard que le nommé Robert Pache est introuvable.

### RECHERCHE EN PATERNITÉ

Rappelons que, déjà à cette époque, la notion d'enfant illégitime, appelé plus communément bâtard, est déjà périmée depuis longtemps en Suisse et que la loi prévoit que les géniteurs sont responsables de leurs enfants nés dans le mariage ou hors du mariage. Les dispositions de cette loi sont très difficiles à faire appliquer et cela de nous jours encore.

Le 19 mai 1917 la municipalité écrit à la Justice de Paix du cercle de Romanel pour nommer un curateur provisoire au fils de Cécile Jaunin.

La justice de paix du cercle de Romanel répond le 30 mai en disant que M. Delaraye, brigadier de police à Renens, a été nommé tuteur de l'enfant de notre combourgeoise Cécile

Jaunin fille de Louis de Fey et Naz. Il est décidé d'écrire à Naz pour savoir s'ils veulent charger le tuteur d'effectuer les recherches en paternité.

Le 25 janvier 1919 M. Delaraye, brigadier de police à Renens, demande des secours de Fey et de Naz pour le jeune Marcel Jaunin, fils de Cécile, dont il a la tutelle. Sa mère s'engage à payer une somme de 20.- francs par mois. Il demande que les communes en fassent autant, soit 20.- francs pour les deux communes, afin qu'elle puisse payer la pension de son fils qu'elle a dû placer ailleurs vu le décès de sa grand-mère. Il est décidé d'accorder 20.- francs par mois dès le 1er février au 1er mai 1919.

### Les factures arrivent et la municipalité n'aime pas ça

Le 8 février 1919 arrive la première note d'un pharmacien et d'un médecin de Renens pour le petit Marcel Jaunin. Mais sa santé s'aggrave tout de même et on apprend le 29 mars 1919 que ce jeune enfant est à l'Hospice de l'enfance et son tuteur le brigadier Delaraye demande une pension de 1.50 francs par jour à la charge des communes. La municipalité répond que sa mère doit payer au moins 10.- francs par mois. Cécile Jaunin donne son accord le 26 avril 1919. Au mois de mai, le petit Marcel, sorti de l'Hospice de l'enfance doit être mis en pension. Il est répondu que c'est à la mère de chercher une pension et que la commune payera 15.- francs par mois mais que la mère doit mettre le reste. Au mois de mai de cette même année 1919, la muni cherche tout de même à placer le petit Marcel dans la région en affi-

chant à Fey et à Naz. Il a maintenant deux ans et demi.

### PLACEMENT DES ENFANTS

Chaque fois que c'est possible, les enfants sont placés dans les familles d'accueil qui demandent la plus petite pension mensuelle, selon le principe des enchères à l'envers. Les familles demandant les pensions les plus basses sont donc désignées les premières, sans contrôle de la qualité de cet accueil. Dans l'ensemble la muni est d'accord de payer une somme de 1.- franc par jour pour la pension des enfants placés.

Si on ne trouve pas de famille d'accueil, le Nid existe déjà à Lausanne ou d'autres orphelinats. Dès que les enfants sont plus grands, comme ils vont très souvent présenter des problèmes scolaires et comportementaux, on peut toujours les incarcérer dans les terribles maisons de corrections, lieux d'abus de toutes sortes, d'apprentissage de la délinquance et porte d'entrée des colonies pénitencières. Mais cela serait une autre terrible histoire.

Le 7 juin 1919, il n'y a pas de place à Naz pour Marcel Jaunin mais Flavie Wegmüller, domiciliée à Fey, demande 40.- francs par mois pour la pension de cet enfant. D'accord pour un mois provisoirement. Flavie Wegmüller a déjà trois enfants pour lesquels elle a besoin d'aide en argent. La famille Wegmüller est une des familles les plus pauvres du village en ce temps-là et le mari est alcoolique. Elle est logée en dessus de la forge, propriété communale à cette époque.

Le 13 juin 1919, on apprend que le brigadier Delaraye, le tuteur, ne peut pas garantir les 10.- francs par mois fournis par la mère Cécile Jaunin.

La santé du petit Marcel ne s'arrange pas et le 18 octobre 1919

Flavie Wegmüller demande de faire examiner son pensionnaire par le docteur Champod de Bercher. C'est accordé mais il faut aviser la mère de faire habiller son fils.

Le 8 novembre 1919 la mère répond qu'elle est à disposition du juge s'il le faut mais qu'elle ne peut rien faire pour habiller son fils de vêtements chauds. Flavie Wegmüller demande alors des vêtements d'hiver pour Marcel Jaunin. C'est d'accord pour acheter l'étoffe et pour présenter la note.

### L'ANNÉE 1919 EST PASSÉE MAIS VOICI QUE L'ANNÉE 1920 S'ANNONCE FROIDE, SURTOUT POUR LES PAUVRES

Mme Wegmüller demande l'autorisation d'acheter des vêtements pour Marcel Jaunin son pensionnaire, deux paires de pantalons, deux paires de caleçons, deux de bas, une chemise, un tablier, un bonnet, des socques. Il lui est répondu d'acheter le plus urgent et demander au tuteur de l'enfant, le brigadier Delaraye d'intervenir auprès de la mère afin qu'elle envoie de l'argent pour habiller son fils. Les socques sont achetées en premier pour 7.20 f.

Le 30 octobre 1920 le brigadier Delaraye propose de dénoncer la mère, Cécile Jaunin, au préfet de Lausanne pour abandon d'enfant si on veut obtenir quelque chose.

Mais en novembre 1920 Cécile Jaunin, la maman du petit Marcel, répond qu'elle veut bien se présenter devant le juge mais que cela ne changera rien, vu qu'elle n'a absolument pas d'argent.

Laissons maintenant aller ces familles et leurs enfants vers leurs tristes

avenirs qui s'annoncent chargés de difficultés et de douleurs mais en espérant, au de-là du chagrin et de la pitié que ces situations suscitent en nous, que la vie leur aura donné une chance, au moins la chance de trouver qu'elle mérite d'être vécue. Le joli temps passé était-il aussi joli qu'on aimerait le croire. ? Mais restons tout de même attentifs. Ce n'est pas parce que le passé des années 1920 était très noir que notre présent est toujours absolument tout clair.

### TAUPES, TAUPIERS ET TÔPIAUX DANS LES ANNÉES 1920

Les rongeurs qui prolifèrent dans les pâturages sont tous appelés taupes, quelle que soit leur espèce. Et la personne qui les pourchasse, généralement un homme sans travail, est appelé taupier, tôpiau en patois vaudois. Comme ils ne sont en général pas très malins, le mot tôpiau a pris une connotation très péjorative. C'est une injure grave de nos jours encore.

Pourquoi tant de taupes. Parce que le très grand territoire de la commune de Fey est constitué principalement de pâturages dont l'herbe sert à nourrir les très nombreux bovins présents dans presque toutes les fermes à cette époque.



*Taupinières fraîchement travaillées*

Les taupes sont très travailleuses et peuvent sortir une grande quantité de terre d'une seule nuit en creusant leurs galeries, parfois jusqu'à cinq

litres d'une seule fois. Ce travail est utile pour aérer et améliorer les sols mais les vaches rechignent à manger de l'herbe pleine de terre. C'est donc pour cette raison que les communes engagent des taupiers qui, d'après les procès-verbaux de la commune au début du XXème siècle, font bien mal leur travail. Les taupiers répondent que le territoire de la commune est bien trop grand, que le salaire est insuffisant pour faire vivre une famille et que les taupes sont décidément bien trop nombreuses. On pourrait ajouter aussi que les cafés sont bien trop accueillants, surtout quand il fait froid.

Les propriétaires de parcelles agricoles sont appelés à participer financièrement à cette élimination

La contribution pour 1921 est fixée à 6 cts par are et 1/2 ct pour les bois, à payer par les propriétaires comme contribution à la lutte contre les rongeurs.

Voici les principaux animaux qui dévastent les champs et qu'il faut éliminer sous peine de voir les troupeaux de vaches cesser de manger l'herbe mélangée de trop de terre. Ce sont tous des rongeurs sauf la taupe noire qui est carnivore.



*Taupe noire qui se nourrit principalement de vers de terre.*

Les taupes noires sont très bagarreuses entre elles, surtout lors de la saison de reproduction, d'où l'expression se tauper qui veut dire se battre.



Mulot (gris sous le ventre et sous la queue, oreilles bien rondes, peu présent dans notre région)

Taube grise ou campagnol des champs (queue très courte)

Souris commune à longue queue qui vit de préférence dans les maisons. Elle mange de tout.



Les prédateurs naturels ne suffisent cependant pas à faire diminuer sensiblement le nombre des rongeurs des champs. Les rapaces diurnes, buses, milans, crécerelles, tous réunis sous l'appellation unique d'épervier, ainsi que les renards, sont considérés comme des animaux nuisibles parce qu'ils s'attaquent aux poussins et aux poules.

Les rapaces nocturnes, mal connus, sont encore l'objet de croyances superstitieuses très négatives. La force prétendument maléfique de la dame blanche est une idée encore ancrée dans bien des cerveaux. Quant aux serpents, mieux vaut n'en pas parler, et de nos jours encore.

Seule l'hermine, toujours appelé belette, ne fait peur à personne. Elle est si petite et si jolie qu'on aurait envie de la caresser. Les chats sont quant à eux, bien assez occupés à chasser les souris domestiques.

Il faut donc intervenir avec des moyens mécaniques pour éliminer ces bêtes qui font des taupinières dont la présence rebute les vaches

C'est donc pourquoi les communes engagent des taupiers qui chassent les taupes avec des pièges métalliques.

La pince à taupes est un moyen cruel d'élimination qui tue les bêtes après



Pince à taupes en cuivre

de longs moments d'agonie, la tête ou les pattes serrées dans ces fourches à ressort.

### Voyons maintenant de plus près le travail des taupiers.

Les taupiers, en général des hommes qui n'ont pas de travail mais qui ont besoin d'argent, présentent leurs offres auprès de la municipalité. Ils seront payés à l'unité sur présentation d'une partie des animaux tués au contrôleur des bêtes, Siméon Jaunin à l'époque. La partie présentée est en général, le train arrière.

#### LA CHASSE AUX TAUPES



Piège à taupes

La chasse aux taupes est un moyen mécanique cruel pour les faire périr. Elles sont souvent pincées par les pattes et passent de longues journées d'agonie sous terre avant que les taupiers ne viennent les achever d'un coup de talon. Leur élimination par empoisonnement est aussi possible mais il est alors difficile de retrouver ces bêtes qui s'en vont mourir dans leur terrier et dont les corps ne peuvent plus être récupérés pour en tirer un salaire.

Mais il arrive que des petits malins trichent et présentent deux fois les mêmes bêtes.

### Soustraction de taupes

Le 7 août 1915, Siméon Jaunin dépose une plainte à la muni au sujet d'Oscar Ducotterd, fils de Germain, taupier, qui a été vu déterrer de nuit dans le fumier du contrôleur, les bêtes qu'il avait enfouies le jour précédent. Oscar Ducotterd, questionné, déclare qu'il a été sollicité par Emile Gersbach, domestique, et qu'il est allé une seule fois prendre sept taupes dans le fumier et qu'elles n'ont pas été recontrôlées. Le père est cité à comparaître lors de la séance suivante.

Le 27 août 1915, Germain Ducotterd, taupier, déclare ne pas avoir eu connaissance de l'acte d'accusation contre Oscar son fils et Gersbach, le domestique, le premier pour soustraction de taupes, le second pour complicité. La muni n'en croit rien et tape fort. Germain Ducotterd est révoqué de sa place de taupier ainsi que son fils Oscar. Une retenue de 50.- francs sur les taupes livrées dès le début de la saison de 1915 lui sera faite. Et 12.- francs d'amende pour Gersbach.

Et on nomme un nouveau taupier pour terminer la saison 1915 en la personne de Fernand Thomas. Il a soumissionné ainsi : 16 centimes pour les noires, 12 centimes pour les grises et 5 centimes pour les petites.

De nos jours, les choses ont bien changé. De très nombreux champs sont cultivés et hersés très fréquemment ce qui rend la prolifération des taupes beaucoup plus difficile.

**CAHIER DES CHARGES DU TAUPIER**

Les conditions pour les taupiers en 1915 sont les suivantes. Elles sont féroces et rendent la tâche impossible et non rentable à plus forte raison que les taupiers doivent fournir les outils et les pièges.

**Article 1**

Les taupiers s'engagent à détruire les mulots, taupes et souris sur tout le territoire de la commune de Fey pendant le courant de l'année 1915.

**Article 2**

Les taupiers devront combler les creux qu'ils font pour tendre leurs lacets et porter mulots, taupes et souris à un membre désigné par la municipalité et chargé de les contrôler (Siméon Jaunin à cette époque).

**Article 3**

Ils seront responsables des dommages causés qu'ils laisseraient faire aux propriétés par leur négligence.

**Article 4**

Pour constater les dommages causés, il est nommé une commission par la municipalité, composée de trois membres qui constatera les dommages causés et fixera les indemnités à payer par les taupiers.

**Article 5**

Comme garantie de leur engagement, il leur sera fait une retenue de 60.- francs chacun pendant l'année et qui leur sera payée le 31 décembre 1915.

**Article 6**

Il est expressément défendu aux taupiers de suivre les charrues en temps de labours, et d'acheter de qui que ce soit, des mulots, taupes ou souris, sous peine d'être révoqués immédiatement et de plus condamnés à une amende de 12.- francs.

**Article 7**

Les taupiers devront prendre au minimum 1'000 taupes et mulots avant le 15 juin à défaut de quoi ils payeront à la commune les taupes et mulots qu'ils n'auront pas pris jusqu'à concurrence du chiffre cité ci-dessus, au prix de leur soumission. Si toutefois, il est reconnu qu'en cas de force majeure ce chiffre ne peut pas être atteint, il y aura un arrangement à prendre entre les parties au 1er novembre 1915.

**Article 8**

Les taupiers fixeront deux prix sur leur soumission, un pour chaque espèce jusqu'au 15 juin, un pour le reste de l'année, pour les petites et les souris à la bête, soit le 15er novembre 1915.

**LA DURE VIE DES VALETS DE FERME DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XXÈME SIÈCLE, JUSTE BONS À S'OCCUPER DES COCHONS**

*(Evocations d'après quelques anecdotes de première ou de seconde main. Les prénoms ont été modifiés. Tous les domestiques cités dans cet article sont décédés depuis fort longtemps et leurs familles n'existent plus. Ils n'en ont d'ailleurs pas eu dans la plupart des cas.)*

**Comment devient-on valet de ferme ?**

Pauvreté familiale, frères et sœurs trop nombreux, scolarité difficile, plusieurs coups durs de la vie, suffisent à empêcher d'exercer un autre métier que celui de valet de ferme, surtout dans une période où les emplois sont rares. Il n'y a à cette époque que très peu de possibilités pour apprendre un métier, peu de places de travail, pas d'argent. Un jeune homme devient donc valet de ferme quand il ne peut pas faire autrement. Un homme mûr peut aussi le devenir quand il ne trouve pas d'autre travail pour vivre.

C'est donc ainsi que des garçons se retrouvent, parfois très jeunes, valets de ferme. Ils sont certes logés, blanchis et nourris mais ils ne recevront qu'un très maigre salaire, et encore pas tous les mois, et ne sont assurés ni contre les accidents ni contre la maladie. Ils ne recevront pas d'habits de travail et porteront, tant qu'ils le pourront, leurs habits militaires faits d'une épaisse laine, presque inusables. Logés séparément de la famille, ils mangent aussi souvent à part et une nourriture de moindre qualité que leurs patrons. Et comme habits du dimanche, ils devront se contenter des vieux habits de leur patron ou d'un homme de la famille de la même taille que lui. Les valets de ferme sont admis uniquement dans la cuisine et seulement pour les repas. Ils travaillent sept jours sur sept, sans congés, sans vacances, sans repos et sans loisirs.

Ils n'ont en général pas d'amis et jamais d'amies. On les appelle toute leur vie, Monsieur, pour bien indiquer qu'ils ne font pas partie de la famille.

Et c'est parti ainsi pour des dizaines d'années, sans vie de famille, sans vie affective, en proie souvent aux moqueries des enfants et des jeunes du village et même des jeunes filles qui pour rien au monde n'accepteraient de danser avec un valet de ferme, mal habillé, souvent mal rasé, pas trop propre, sentant souvent l'alcool, la goutte au nez en permanence, se mouchant avec les doigts et dont les pantalons tiennent par une ficelle. Un valet de ferme, employé par son frère, a raconté qu'il n'avait dansé qu'une seule fois de sa vie avec une jeune fille qui l'avait d'ailleurs posé au milieu du pont de danse tellement il dansait mal.

Mais où aller, sans argent, sans famille, sans formation professionnelle, parfois sans salaire et sans retraite ? L'alcool est souvent leur seul refuge.

## Le cidre, une boisson pour les commis

A la campagne, on ne boit pas de vin dans les fermes. C'est une boisson qu'on consomme dans les bistrotts où les commis n'ont d'ailleurs pas les moyens de se rendre. Mais chaque automne, on presse des pommes pour en faire du cidre. Cette boisson peu alcoolisée est servie lors des pauses de l'après-midi dans les champs, parfois éclaircie avec de l'eau. La cave est cependant ouverte aux commis qui ne se gênent pas pour vider les tonneaux à coup de petits verres, pris fréquemment dans la journée. C'est souvent ainsi que l'alcoolisme s'installait.

## Une bien étrange façon de nourrir les commis- Tel est pris qui croyait prendre

Gustave Pasche d'Oppens est batteur en grange. Tous les agriculteurs ne font pas partie de la Société du battoir à grains du village, aussi M. Pasche vient-il en automne, jusque dans les années 1960, effectuer des battages en grange avec sa machine mobile et son gros tracteur Bulldog à un seul cylindre.

Ces travaux de battage nécessitent une main d'œuvre nombreuse car ils impliquent des manutentions très importantes pour détasser les gerbes de blé et pour entasser ensuite des bottes de paille dans la grange, pour mettre les grains en sacs et pour d'autres travaux.

Toute la famille est mobilisée ainsi que plusieurs voisins qui viennent donner des coups de main, coups de main qui seront d'ailleurs rendus quand ce sera leur tour de battre en grange.

Dans notre région et en Romandie en général, les femmes ne sont pas admises dans le rural ni dans l'écurie. Elles ont d'ailleurs bien assez à faire dans leur ménage, au jardin, au plantage et aussi dans les champs lors des foins, des moissons, des regains, des pommes de terre et des betteraves. Mais elles sont chargées de nourrir les travailleurs comme cela se fait aussi dans le vignoble lors des vendanges.

Comme de nombreuses personnes se présentent à table, il arrive qu'il faille servir les repas en deux fois, surtout celui du soir. Les hommes de la maison seront donc nourris après avoir gouverné le bétail et les autres travailleurs dès l'arrêt des machines. Quant au vin, acheté tout spécialement pour cette occasion, on l'appelle vin de mécanique. Il est de la dernière des qualités.

Gustave Pasche fournit aussi deux hommes en renfort pour que le battage en grange soit effectué en quelques jours seulement. Ce sont deux valets de ferme âgés, dénichés on ne sait où, qui effectuent les travaux les plus pénibles et qui sont en général nourris en dehors de la présence de la famille.

Ces deux messieurs, vêtus de très vieilles salopettes rapiécées et protégés de la poussière par un foulard noué autour de leur cou, se sont donc présentés à la fin du travail dans la cuisine d'une certaine ferme. Quelle ne fut pas leur surprise de découvrir que le couvert n'avait été dressé que pour deux personnes seulement et que le repas consistait, en plus de café au lait habituel, en une simple purée de pommes, ce qui ne suffisait bien évidemment pas pour nourrir deux travailleurs de force, si âgés soient-ils. Mais une très bonne odeur de viande régnait tout de même dans la cuisine.

Alléchés par cette odeur, ils ne tardèrent pas à découvrir qu'un magnifique plat de tomates farcies attendait dans le four la famille qui les accueillait ce jour-là. N'écoulant que leur appétit, ils firent passer toute la viande dans leurs assiettes, laissant les tomates vides dans le four, puis, repus et satisfaits, ils quittèrent rapidement cette cuisine sans dire ni au revoir ni merci à une famille qui avait décidé de les affamer et qui n'était pas présente. Tels furent donc pris ceux qui croyaient prendre.

Ces deux mêmes valets de ferme, travailleurs occasionnels, s'étaient plaints d'avoir été nourris, dans des circonstances pareilles mais dans une autre ferme, par des betteraves fourragères cuites en lamelles dans de l'eau. Mais les valets de ferme sont aussi parfois pénibles pour la nourriture. Albert, par exemple, ne mange pas de fromage ni de mets au fromage, Roger préfère étrangement la soupe froide et Pierre refuse tout plat contenant des oignons.

## Ne faut pas creuser là !

- Faut pas creuser là ! crie la grand-mère du haut des escaliers à des ouvriers qui font un trou dans le sol de la cave pour y faire passer des canalisations, - Ne faut pas creuser à cet endroit ! Bien embarrassés par cet ordre impératif, les ouvriers ont tout de même dû continuer leur travail malgré les injonctions de la vieille dame. En déterrants les ossements d'un cadavre, ils ont vite connu la raison de ces cris. La police et la justice alertées ont rapidement déterminé que ces restes étaient ceux du commis dont on était sans nouvelles depuis plus de vingt ans.

L'enquête établit que le patron et la patronne de l'époque avaient assassiné leur commis pour ne pas avoir besoin de le payer et en avaient caché le corps à la cave. Le grand-père étant déjà décédé, la grand-mère échappa au jugement en raison du délai de prescription qui rendait ce crime impunissable. A défaut de remords, il lui resta la honte.

### **La mort de Monsieur Louis**

Monsieur Louis est déjà âgé lorsqu'il est engagé comme valet de ferme. Son vrai prénom est Ludwig mais chacun l'appelle Monsieur Louis, sans jamais oublier le Monsieur pour bien marquer la distance. Il a connu une autre vie avant d'être commis et a l'habitude de prendre des responsabilités. Il est gai et communicatif. Lors de travaux en forêts, au cours de l'hiver, c'est lui qui manœuvre le tracteur. Ce tracteur, arrêté dans un terrain en pente est mal freiné. Il se met soudain à reculer en direction d'un ravin escarpé. Monsieur Louis saute sur le tracteur pour essayer de le freiner mais la manœuvre tourne mal. Il est projeté contre un arbre et se tue sous les yeux horrifiés de plusieurs hommes de la famille, présents à ce moment-là. Quant au tracteur, il continue sa course folle et se retrouve détruit au bas de la pente. Il n'y eut fort heureusement pas de conséquences pénales pour la famille puisque Monsieur Louis était seul le responsable de cet accident mortel.

### **Ulysse Jaton se trouve une famille à Fey**

Ulysse Jaton n'a pas eu de chance dans la vie et il est né, en plus, au mauvais endroit. Il a passé son enfance dans une famille de quatre enfants qui ne tourneront pas bien. Son frère s'est engagé dans la Légion étrangère, une de ses sœurs s'est prostituée et lui-même a eu bien des malheurs. Sa mère a placé son berceau trop près du fourneau à bois, si près même que ses draps se sont mis à fumer puis se sont enflammés. Il en restera marqué pour la vie. Sourd, presque muet et diminué, il ne pourra pas apprendre de métier ni fonder une famille. Il est arrivé tout jeune comme valet de ferme chez un cafetier qui est aussi agriculteur. Emile Debétaz, son patron, envoie parfois Ulysse Jaton travailler pour la commune. La municipalité fixe le prix de son travail à 50 centimes de l'heure, le 12 avril 1919. Lorsque cet agriculteur remet son domaine à son fils, Ulysse le commis, est transmis avec la ferme et les terrains. Il accomplira toute sa vie, très fidèlement et parfois à la limite de ses forces, des petits travaux utiles dans l'exploitation de ses patrons.

En raison de son handicap, il peut assister aux soirées du chœur d'hommes sans payer son entrée. Son travail

consiste à remettre régulièrement du bois au feu dans les deux gros fourneaux qui chauffent la grande salle. Mais comme il est très sourd et qu'il ne comprend rien à ce qui se joue, il arrive trop souvent qu'il bourre bruyamment ces fourneaux au moment le plus dramatique des larmoyants mélodrames représentés sur scène.

Il restera, toujours dans la même chambre presque jusqu'à la fin de ses jours, dans la même famille qui sera, en somme, sa famille. Mais lorsqu'un voisin, ivre en permanence et qui a le vin mauvais, se moque de lui, il prend une fourche et le poursuit dans la rue.

### **Le travail de Gustave n'a pas de fin**

Gustave a épousé une fille de Fey. Ni son épouse, ni lui n'ont d'argent, mais ils ont pu au moins rester dans la maison familiale toute leur vie avec leurs trois enfants. Pour gagner sa vie et celle de sa famille, il s'est engagé comme manœuvre dans la gravière d'un village voisin. Son patron, qui a du bétail à côté de son entreprise, exige de lui qu'il gouverne les bêtes, le matin et le soir, avant de se rendre à son travail à vélo, par une mauvaise route en forte dénivellation.

### **Noli intoxique toute une famille à Rueyres**

Noli est un étrange personnage qu'on peut voir à Fey et à Rueyres en fin de semaine. Il arrive au train de treize heures, déjà quelque peu alcoolisé. Personne ne sait très bien d'où il vient, de Lausanne certainement. Il effectue quelques travaux dans les fermes, s'invite à souper chez des paysans qui l'acceptent et gagne tout juste assez d'argent pour payer son train et le vin blanc, bu en surabondance dans les cafés de Fey, de Bercher ou de Rueyres. Un samedi en fin de journée, il s'invite à souper dans une famille de Rueyres en apportant un magnifique panier de champignons qu'il venait de cueillir dans la forêt. La grand-maman toute contente de ce cadeau s'empresse de préparer les champignons pour le repas du soir. Ce délicieux plat fut très rapidement consommé, si vite d'ailleurs qu'il n'en resta plus rien pour le fils qui était venu manger un peu plus tard. Mais la situation ne tarda pas à se gâter. – Je ne sens pas bien ! dit la grand-maman avant d'aller vomir. Et le grand-papa d'arriver tout blanc à la cuisine après avoir vomi lui aussi à l'écurie et ainsi de suite pour toutes les personnes qui avaient mangé ces champignons. Seul le fils fut épargné puisqu'il n'en avait pas mangé mais, se tordant de rire, il réussit à se casser une dent en se tapant la tête sur la table. Fort heureusement, ces champignons étaient toxiques et indigestes mais pas mortels.

Cette famille en fut quitte pour la peur et pour des maux d'estomac, quant à Noli, il fut tout aussi malade que les autres.

### Noli dort au soleil devant la gare de Fey, pantalon baissé

Noli a trop bu. Il est tombé dans un talus en face de la gare en attendant le train. Sans trop savoir pourquoi, il a baissé son pantalon et exhibe toutes ses parties en plein soleil. La petite Chantal, à peine six ans, qui passe à cet endroit et qui s'intéresse à ce spectacle, trouve un petit bâton et pique Noli dans ses parties les plus intimes. Il fallut l'intervention d'un adulte pour la faire cesser. On ne sait pas ce que Noli en a pensé ni s'il s'est rendu compte que pour une fois quelqu'un s'intéressait à ses vieilles choses.

### Le dernier valet de ferme de Poliez-le-Grand renverse un char de foin lors du cortège d'un giron de chant

A Poliez-le-Grand, il n'y a plus qu'un seul et dernier valet de ferme, âgé et alcoolique, mais qui sait encore conduire un char tiré par des chevaux. Lors d'un concert régional, c'est lui qui est désigné pour conduire un char de foin qui défilera en fin de journée dans le cortège qui termine cette fête. Mais la journée est longue et chaude et ce domestique use et abuse du bon vin. Avant la fin de l'après-midi, il a déjà beaucoup trop bu et lors de la formation du cortège, il manœuvre si mal les chevaux qu'il renverse le char de foin, sur lui en plus. Et c'est ainsi qu'on peut voir un char de foin renversé, attaché à deux chevaux calmes et patients, avec un valet de ferme, ivre mort, qui dort sous le foin presque à même le sol. Ce ne fut pas le plus beau moment de ce concert régional. Il a ainsi dormi un long moment sur l'asphalte sans que personne ne se donne la peine de le mettre à

l'écart du soleil ou ne s'inquiète de sa santé.

### Ernest se fait voler sa faux

Ernest vit de très peu. Ernest est son vrai nom mais tout le monde l'appelle Necht, diminutif de Knecht, valet en allemand. La maison dans laquelle il vivait avec son frère a brûlé dans l'incendie de la Grande Lignée et ils ont tout perdu. Ils possédaient quelques vaches mais pas de terrain, nourrissant leur bétail de l'herbe récoltée au milieu et dans les bords des chemins communaux qui n'étaient pas bétonnés à cette époque. Son père était taupier et son frère, décédé jeune, était bossu. Ce frère exerçait aussi le métier de coiffeur, métier appris en autodidacte, jusqu'à ce que le Canton exige une formation professionnelle. Ernest a trouvé au village un petit appartement dont le loyer était payé par sa sœur. Il vivait de très peu en effectuant des petits travaux pour la Commune ou pour les paysans. Il fauchait les ronces dans les plantations forestières communales, coupait le bois pour les fourneaux de l'école et de la grande salle, il était aussi parfois taupier. Il ne possédait qu'une petite hache et une faux. Il était très gentil et les gens étaient gentils avec lui. On a pu voir un de ses camarades, lourdement handicapé, pleurer sur sa tombe, peu après son décès et disant que maintenant il n'avait plus d'ami. Il n'était pas alcoolique et ne dépendait pas de la société. L'âge arrivant, il a fait une petite attaque et il a perdu un peu la tête. Mais ne voilà-t-il pas que son voisin ne réussit à rien faire de mieux que de lui voler sa faux, son seul outil de travail, pendant qu'il était à l'hôpital. Cet acte, déshonorant, est bien vite connu de tous. Le forgeron du village, fâché, déclare à qui veut l'entendre : - Si, il (le voleur) vient à l'atelier avec la faux à Necht, je la lui scie en deux avec ma scie à métaux.

#### KNECHT ET COMPAGNIE

*Un petit peu d'étymologie*

**La langue française possède plusieurs appellations pour dénommer les valets.**

On trouve, selon leurs tâches, valets de ferme, valets de campagne, ouvriers de campagne, journaliers, commis, domestiques, laquais, serviteurs, trimardeurs ou larbins, toutes plus ou moins péjoratives.

**La langue allemande est plus riche pour préciser les fonctions des valets de ferme. Tout part du même verbe,**

Ces noms communs de personnes partent tous de verbe knechten qui veut dire tenir ses employés dans l'esclavage. C'est déjà tout un programme. Et c'est ainsi qu'on trouve

- **Knecht** le valet de ferme
- **Knechtli** ou **Knechtel** le petit valet de ferme
- **Knecht Ruprecht** le père fouettard
- **Gutknecht** le bon valet
- **Bourknecht** le valet de ville
- **Frauenknecht** ou **Frauknecht** le valet des femmes dans un couvent féminin
- **Landknecht** le valet de campagne qui a donné en français le mot lansquenet soldat mercenaire originaire d'Allemagne.
- **Weydknecht** sens inconnu
- **Knechtenhofer** sens inconnu et enfin
- **Lansquenet**, de l'allemand **Landsknecht** est attesté depuis 1480. Knecht « valet » indiquant une servitude vis-à-vis de l'employeur et Land « pays » ou plus certainement dans ce cas « campagne » marquant l'origine campagnarde de ces mercenaires qui ne venaient pas de la montagne, contrairement aux piquiers suisses qui étaient appelés *Reisläufer*

*Lansquenet du XVI<sup>ème</sup> siècle s'approvisionnant sur les territoires conquis. Soldat l'été, valet de ferme ou chemineau l'hiver, et brigand toute l'année. Un fléau pour la société.*



### **Un chemineau assure facilement le salut de son âme.**

Un chemineau arriva donc un soir, très démuni, dans une grosse agglomération de notre région. Le pasteur de ce lieu était connu pour ne pratiquer la charité envers les gens sans domicile ni travail que de manière fort parcimonieuse. Ce pasteur, d'un physique imposant, pourvu d'un très fort embonpoint, était doté en plus d'un caractère proportionné à sa carrure. Comme il grossissait continûment et qu'il ressemblait, avec les années, de plus en plus à une montgolfière, ses paroissiens disaient de lui : - Toujours plus ballon, toujours moins dirigeable. Malgré les avertissements de ses semblables, le chemineau dont il est question ici s'enhardit à se présenter à la porte de la cure. A sa grande surprise, il fut assez bien reçu et apprit qu'une aide serait possible à condition qu'il prenne part au prochain office religieux. Ce qui fut fait. Mais au moment de la communion, il saisit la coupe de vin des mains du pasteur et la but en entier d'une seule lampée, en déclarant en plus : - Alors là, je suis certain d'être sauvé ! avant de quitter l'église sans se retourner.

### **Emile casse des cailloux à la Croisée**

On ne sait pas trop comment occuper le second fils qui ne se marie pas, faute de travail, de métier, d'argent et de place de travail, alors on lui trouve des petits travaux. C'est pourquoi Emile casse des cailloux avec une masse à la Croisée pour en faire du gravier. Aux enfants qui le regardent effectuer ce travail, il leur dit : - Cette pierre est trop dure pour moi. Trempe-la un petit moment dans la fontaine pour la ramollir. Et les petits enfants de s'exécuter sous les rires des adultes, tout particulièrement lors l'eau est très froide.

### **QUELQUES DÉVOUEMENTS ADMIRABLES ET QUELQUES FINS HEUREUSES**

#### **André, devenu veuf et sans argent, place ses enfants et s'engage lui-même comme valet de ferme.**

La situation d'André est admirable. Il aurait pu hériter d'un magnifique domaine agricole si son père, un incapable, ne l'avait pas dépensé en boisson et avec des dames vénales. Devenu veuf très jeune, il n'a rien pu faire d'autre que de s'engager comme valet de ferme, successivement dans plusieurs exploitations, et de placer ses enfants dans des familles d'accueil.

#### **Fritz s'occupe de toute une famille et devient chef de culture du domaine de ses patrons**

Fritz est arrivé de Suisse allemande dans une exploitation

agricole comme valet de ferme. Il n'a pas de formation professionnelle et vient apprendre le français pour une année en principe. Travailleur et honnête, il restera toute sa vie dans la même exploitation et deviendra même chef de culture lorsque son patron ne pourra plus travailler. Il s'occupera avec beaucoup de gentillesse de ses patronnes célibataires et âgées et finira par vivre tout seul dans la grande ferme après le décès de tous les membres de cette famille. Le jour de ses soixante ans, soit quarante-quatre ans après son arrivée dans notre région, il recevra un appel téléphonique de son papa et de sa maman pour lui souhaiter un bon anniversaire. Il finira ses jours, entouré de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

#### **Un vieux valet de ferme donne tout son argent à l'Hospice de l'enfance**

Il peut arriver que leur situation se termine dans l'honneur. Un vieux valet de ferme se présente un jour à l'entrée de l'Hospice de l'enfance (Hôpital de l'enfance de nos jours) et demande à parler au directeur. Il lui déclare que, sentant sa fin venir, il a pris la décision de donner tout son argent à cet hospice. Ses biens, les économies de toute une vie, s'élevaient à la somme de 80'000.- francs ce qui était une somme très considérable dans les années 1920. Ce don fut accepté et, en contrepartie, ce valet de ferme âgé a été accueilli jusqu'à sa mort dans une petite chambre de cet hôpital.

#### **Georges devient ouvrier au cinéma d'Echallens**

Georges, ancien ouvrier de ferme italien qui est resté domicilié dans notre région, occupe sa retraite comme ouvrier au cinéma d'Echallens en contrôlant et déchirant les tickets d'entrée.

#### **Robert reste plus de vingt ans chez le même employeur sans être payé**

Robert est commis agricole dans une exploitation de notre village. Il n'a pas le droit de mener les chevaux ni de conduire le tracteur. Il n'a jamais de vacances et n'a pas été payé depuis plus de vingt ans. Quand il doit se rendre à Lausanne ou quand il veut participer à une sortie du chœur d'hommes, c'est quelqu'un du village qui doit aller demander congé pour lui à son patron. Il est mal habillé et les enfants se moquent de lui. Il n'a même pas un vélo et n'a pas le droit d'utiliser celui de la ferme. Sa tâche principale est de sortir les fumiers, surtout ceux des cochons. On ne sait pas s'il sait traire ou même si son patron le lui permettrait. Il passera toute sa vie dans la même famille qui le gardera tout de même presque jusqu'à sa mort.

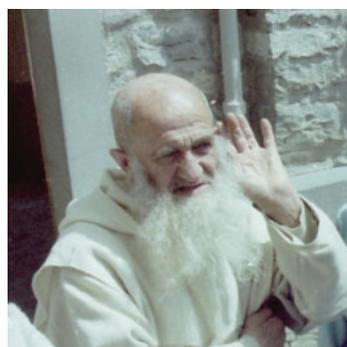
Il n'est pas le seul dans ce cas.

### Auguste vide le tonneau de Madame Ida

Auguste est le valet de ferme de son frère. Des revers de fortune ont appauvri cette famille en raison d'un procès en reconnaissance de deux enfants illégitimes d'un fils et des détournements d'argent de la fille, buraliste postale, qui ont coûté très cher. La famille a dû vendre sa belle ferme et se retrouve, sans argent, dans une toute petite maison, vieille et insalubre. Tout est bon pour gagner un peu d'argent et c'est ainsi que Auguste et son frère, d'ailleurs âgés, vont chercher du travail dans les fermes voisines lors des travaux saisonniers. Auguste porte des salopettes qui ne tiennent que par des pièces rapiécées de diverses couleurs. Il ressemble à un arlequin passé à l'eau de javel. C'est à lui que sont réservés les travaux les plus bas comme vider les eaux sales de l'épicière. L'épicière, Madame Ida, déverse le contenu de son pot de chambre dans un vieux tonneau en bois. Lorsqu'il est plein, elle demande à Auguste de le vidanger avec une épuisette dans une brouette étanche qui est déversée ensuite dans une fosse à purin voisine. Comme il est agité de tremblements en permanence, il en fout partout et tout particulièrement sur ses salopettes. Le travail terminé, son maigre salaire encaissé, il s'arrête, toujours aussi branlant, dans une ferme amie où on le réconforte d'un petit verre de goutte au grand effroi des dames de la maison qui se cachent les yeux et se bouchent le nez derrière son dos.

### Antoine finit ses jours dans le couvent de la Valsainte

Antoine était valet de ferme dans le canton de Vaud lorsqu'il était jeune homme. Puis un jour, comme il l'a raconté à l'auteur de ces lignes, il a entendu l'appel de Dieu.



Antoine, valet de ferme dans le Canton de Vaud, devenu frère Antoine au couvent de la Valsainte (photo jml).

Cet appel l'a conduit à devenir moine dans un couvent du canton de Fribourg, à la Valsainte. Comme il n'avait pas fait d'études, il n'a pas pu être ordonné prêtre et appelé ainsi père. Il est donc resté simple frère. La vie des frères est moins dure que celle des pères qui prient beaucoup et dorment peu, isolés au froid dans leur cellule. Les moines

doivent cependant se départir de tous leurs biens, s'éloigner de leurs parents et ils perdent jusqu'à leur nom de famille

pour ne posséder plus qu'un seul prénom, souvent d'ailleurs un prénom d'emprunt. Mais cela serait une autre histoire. Antoine a donc su se rendre utile et se faire mieux apprécier que comme valet de ferme même si son travail n'a pas beaucoup changé. Comme frère convers, donc frère à tout faire, il s'est occupé, avec d'autres moines, des travaux domestiques du couvent. Seule sa tenue a changé. Il porte un froc au lieu de salopettes, sa tête est rasée d'une oreille à l'autre et sa barbe est longue. Lorsque le frère Georges, le portier, était absent, c'est le frère Antoine qui le remplaçait et c'est avec fierté qu'il montrait aux visiteurs, depuis l'extérieur du couvent uniquement, la beauté des toits de l'entretien desquels il avait la charge. Il aimait aussi montrer un petit perron en pavés qu'il avait réalisé tout seul, à l'extérieur des bâtiments bien sûr puisque les visiteurs mâles ne pouvaient pas entrer à la Valsainte sans l'autorisation de l'évêque Fribourg et les femmes dans aucun cas. Frère Antoine a donc fini ses jours dans ce couvent où il est enterré dans une tombe toute simple qui n'indique pas son nom car les moines veulent quitter ce monde comme ils y ont vécu, dans la plus absolue discrétion.

### La difficile vie sexuelle des valets de ferme

#### - Cette année, j'te prends pas !

Il est presque impossible pour un valet de ferme de trouver une épouse. Aucune femme n'accepterait un commis comme époux. Il ne leur reste plus que l'usage des prostituées pour avoir, de temps à autre, un accès à la sexualité. Chose difficile à faire parce qu'ils n'ont pas d'argent et doivent, en plus, se rendre à Lausanne où dans l'un des deux bistrotts connus des gens de la campagne, à la rue de la Tour et sous le pont Bessières, on peut rencontrer des prostituées à bas prix. Une échappatoire s'offre tout de même aux moins timides, la foire aux domestiques à Yverdon. Et c'est ainsi qu'un commis agricole qui pratiquait la même personne depuis de très nombreuses années et qui la trouve bien vieillie cette année-là lui déclare : - Cette année, j'te prends pas ! avant de se tourner vers une plus jeune.

#### Une image comme unique vie sexuelle du commis

Paul porte sur lui en permanence l'image d'une femme déshabillée découpée dans un catalogue de mode. Les femmes déshabillées qu'on pouvait voir à cette époque dans les journaux de mode semblaient équipées d'une armure plutôt que de sous-vêtements. Leurs corps étaient pratiquement cachés des épaules aux genoux. Paul montre cette image aux jeunes garçons qui lui rient au nez parce qu'ils en ont déjà vu d'autres. C'est là sa seule sexualité.

## L'impossible vie sexuelle des personnes veuves et encore jeunes

Il est pratiquement impossible aux hommes ou aux femmes, veufs et veuves trop tôt, de se remarier. Cela mettrait en danger la succession des domaines agricoles. Il reste le recours aux prostituées pour les messieurs et la chasteté pour les dames, ce qui n'est pas facile à vivre quand une femme se retrouve veuve à vingt-huit ans sous le contrôle de sa belle-mère, de ses belles-sœurs et de ses enfants. Jules et Marie se trouvent donc veuf et veuve avant l'âge de quarante-cinq ans à cause de la grippe de 1918. Une idylle se noue entre ces deux adultes dans la plus grande discrétion. Mais comment faire quand on vit en chambre dans la ferme familiale sous le contrôle suspicieux de toute la maisonnée ? Ces deux amoureux qui se retrouvaient sur le tas de foin furent surpris par le beau-fils de la dame. Il s'ensuivit un beau scandale dans les deux familles et cette union naissante s'en trouva étouffée dans l'œuf. Et ce fut au commis, bon à tout faire dans ce cas-là, qu'il revint de calmer les ardeurs de la grand-mère. Une pression sociale très forte et l'absence de rémunération maintenant les femmes, surtout les jeunes, dans la dépendance, la sujétion et l'exploitation

## Les jeunes persécutent les personnes seules et surtout les valets de ferme

Il s'agit là d'une pratique détestable des adolescents et des jeunes hommes qui aurait mérité d'être réprimée par les adultes qui avaient d'ailleurs fait de même dans leur jeunesse. Molestations, moqueries dans la rue, cailloux dans les volets, vitres cassées, dissimulations ou vols d'outils, etc.... L'imagination humaine est toujours fertile pour inventer des moyens de

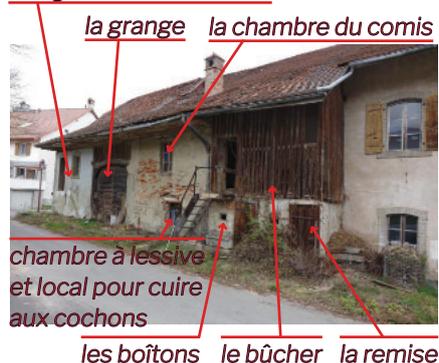
persécution des personnes faibles. Heureusement, Ulysse, un petit valet de ferme, est sourd et les jeunes se désolent parce qu'il ne réagit pas quand ils lancent des cailloux contre ses volets. Ils renoncent donc à l'embêter. On a pu voir aussi des élèves pousser Georges, dit Tout-Rond, par terre en sortant de l'école. Les adultes ne disent rien, ils ont fait de même dans leur jeunesse.

## Les valets de ferme sont logés près des cochons et à peine mieux

Ils sont logés en général dans une petite chambre insalubre et mal chauffée quelque part dans le rural de la ferme ou dans un petit bâtiment agricole, loin de l'appartement des patrons. C'est pourquoi on peut souvent les voir logés à proximité des cochons, en dessus de la chambre à lessive, sans toilettes et parfois sans chauffage. C'est aussi dans ces chambres-là qu'on logeait les oncles et les tantes célibataires et sans argent.

(ici à Bercher dans un bâtiment récemment démoli)

### le logement de la famille



Les valets de ferme sont logés très souvent à proximité des cochons. Si comme on l'a vu, ils sont parfois à peine mieux nourris qu'eux, ils ne sont guère mieux logés. Ils doivent être contents s'ils peuvent utiliser la cheminée de la chambre à lessive pour chauffer leur canfouine.

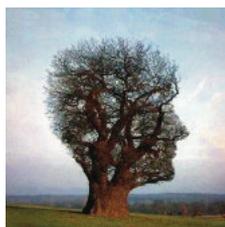
## Même disposition à Denezey logement du commis



chambre à lessive boîtons bûcher

## Esclavage moderne

On doit bien admettre à posteriori que les valets de ferme furent les derniers esclaves de notre monde moderne jusque dans les années 1970. Sans instruction, sans formation, dans l'incapacité de se défendre, pas assez nombreux pour se syndiquer, ils n'avaient pas d'autres solutions que de louer leurs bras à des agriculteurs plus ou moins bien intentionnés. Ce furent les derniers serfs, des serfs domestiques, de notre société, attachés presque toute leur vie à un même domaine agricole. Leur patron ne pouvait pas les vendre mais lorsqu'un domaine changeait de propriétaire, il arrivait que le commis soit compris dans le lot, sans plus-value particulière. Mais on doit malheureusement constater que le fait de libérer des esclaves de leur servitude les rend encore plus faciles à exploiter. Il n'était plus nécessaire de s'en occuper jusqu'à la fin de leurs jours, ni de les soigner, ni de les vêtir, à peine de les loger, souvent mal, et de les nourrir, pas toujours correctement. Et on pouvait donc, sans conséquences, les considérer comme des moins que rien, juste bons à nettoyer et à nourrir les cochons et c'est ainsi qu'on les traitait trop souvent. De bien tristes vies, en somme. Cet article qui se veut respectueux leur est dédié.



## CONFÉRENCES DE BERCHER ET ENVIRONS

# VENDREDI 11 MARS 2022

20 heures 15 - GRANDE SALLE DE FEY

### Les plantes médicinales de chez nous

Emmanuel ROGGEN, droguiste et herboriste

Après la première partie en 2018, voici le tome 2 des **Secrets du druide**. Cet ouvrage présente 50 végétaux de chez nous aux vertus thérapeutiques remarquables !

**Prix d'entrée Fr. 10.-      Enfants 8.- francs**

**Les mesures sanitaires en vigueur au moment des conférences seront respectées.**

Renseignements P. Weber:

**079 212 88 85      patrick.weber@nicecomputing.ch**



Restez informés des prochaines conférences de Bercher et environs sur la page facebook:  
[facebook.com/conferencesdebercheretenvirons](https://facebook.com/conferencesdebercheretenvirons)

## DES NOUVELLES RECETTES !

**E**n 2021, année synonyme du 90ème anniversaire de l'Association cantonale des Paysannes vaudoises, le comité a réuni dans un nouveau recueil, les recettes qui perpétuent la tradition culinaire vaudoise.

En plus des mets traditionnels, s'y trouve les coups de cœur de chacun des 73 groupes du canton de Vaud.

Le groupe de Fey a donc été mis à contribution et a proposé sa propre recette. Nous sommes ravies de vous la présenter ici.

Cette préparation met en valeur deux produits que nous trouvons sur le territoire de Fey, à savoir les pommes et les noix. A vos fourneaux !

Ce projet permet de soutenir l'agriculture vaudoise, de mettre en valeur les produits du terroir, de revisiter le patrimoine culinaire vaudois et de l'apprécier sous toutes ses formes.

### Crème de jus de pommes aux noix caramélisées

⌚ Préparation: 20 minutes | Temps total: 25 minutes

4 dl de jus de pommes pur, non-filtré	1 cs de jus de citron	2 cs de fécule de maïs
	1 œuf	2 cs de sucre
	50 g de cerneaux de noix	40 g de sucre



Mélanger tous les ingrédients. Porter à ébullition en remuant constamment. Dès que l'appareil s'épaissit, retirer du feu, remuer pendant 2 minutes. Laisser refroidir 2 heures.

Caraméliser dans une petite casserole.

Ajouter, mélanger. Verser sur une plaque chemisée de papier sulfurisé et laisser refroidir.

Garnir avec les noix concassées au moment de servir.

Édité à 5000 exemplaires, le classeur de recettes peut être commandé en se rendant sur le site: [www.paysannesvaudoises.ch](http://www.paysannesvaudoises.ch)

Pour le groupe APV de Fey, Cécile Laurent Haldimann

## PRÉSENTATION DES FORÊTS COMMUNALES DE FEY

Elaboré dans le cadre du plan de gestion 2019 - 2028

### La forêt , ses atouts ...

#### ☞ Source de bois de qualité pour la construction et le chauffage

Les forêts de la Commune de Fey possèdent des bois utilisables pour la menuiserie, la charpente et bien sûr du bois de chauffage en grande quantité. Avant l'ouragan Lothar de décembre 1999, on y trouvait beaucoup plus de résineux mais ils subirent de gros dégâts et sont aujourd'hui remplacés par des feuillus, notamment par du chêne, mieux adapté à la situation.

Certifiées FSC-PEFC, elles sont gérées durablement afin qu'il ne soit pas coupé plus de bois qu'il n'en pousse et que la forêt conserve à long terme tous ses atouts. Le plan de gestion permet de déterminer combien de bois pourra être prélevé dans les années à venir, mais aussi comment devront évoluer les peuplements dans le futur pour satisfaire tous les besoins de la société.

#### ☞ Élément essentiel du paysage

Ces forêts jouent un rôle essentiel dans la composition du paysage. On voit leurs nombreuses lisières depuis les routes, les chemins et les villages. Les interventions pratiquées pour structurer les lisières et les peuplements peuvent être visibles au loin et les forestiers sont sensibles à cette problématique. Les grands arbres laissés pour la biodiversité sont aussi des éléments marquants du paysage.

#### ☞ Refuge essentiel pour la faune et la flore ... et pour l'homme ?

Dans notre campagne, la forêt est le principal refuge de la faune sauvage.

De vieux bois et quelques arbres secs permettent la présence d'oiseaux nichant dans les cavités, d'insectes et de champignons du bois mort. Dans les lisières se développent également d'autres espèces animales et végétales. La présence de buissons notamment, offre gîte et nourriture aux oiseaux et aux mammifères comme le chevreuil.

... et pour l'homme ? Bien sûr, la forêt et ses gestionnaires accueillent qui veut venir s'y promener et profiter du calme et de la tranquillité.



Les forestiers mènent sans cesse un traitement particulier à proximité des infrastructures.

Ils sécurisent les routes, les chemins, les pistes et les places d'accueil contre des éventuelles chutes d'arbres.

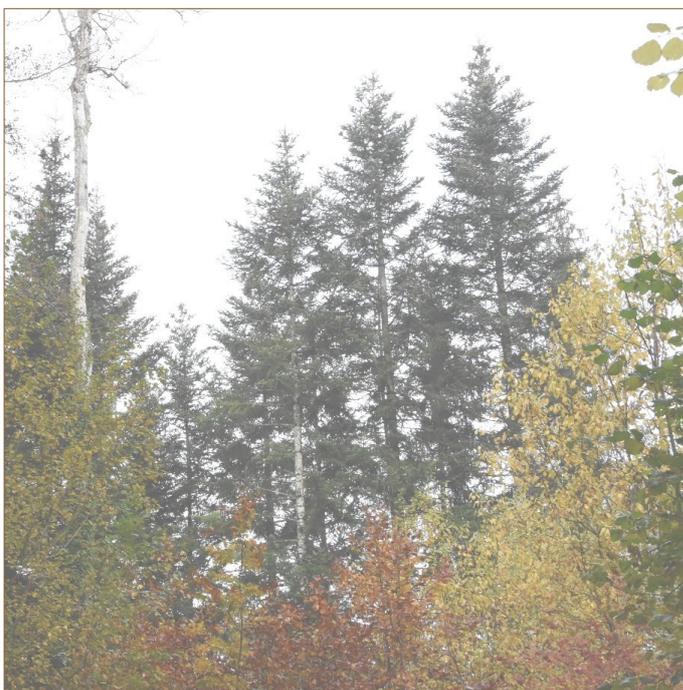
Votre rôle est simplement celui du respect de l'environnement.

## ... et ses spécificités

Les forêts de la Commune de Fey occupent une surface de **74 hectares\***.

Elles sont situées en majorité sur des terrains plats de bonne productivité. Quelques hectares sont localisées le long du Sauteruz et jouent un rôle de protection contre l'érosion des berges et les glissement de terrain.

Dans l'ensemble, ces forêts sont composées de 53% de résineux. Les essences principales sont encore l'épicéa et le hêtre mais on espère voir bientôt plus de chênes et de feuillus divers peupler ces forêts.



### ✂ Couper du bois... pourquoi ?

On prélève les bois arrivés à maturité, on éclaircit la forêt pour que chaque arbre d'avenir ait la place nécessaire à son développement, on enlève les bois devenant instables ou dangereux dans les zones devant être sécurisées.

Le bois récolté est utilisé pour la production de bois d'œuvre pour nos maisons, principalement pour les charpentes. Il chauffe également nos foyers grâce aux bûches ou aux plaquettes issues des bois de qualité inférieure.

En tant que propriétaire forestier et collectivité publique, les communes jouent un rôle moteur dans l'utilisation et la valorisation du bois de leur région.

Photographies : © Sylvaine Jorand, 2020 – Forêts de Fey

### ✂ Données clés

Surface des forêts de la Commune de Fey	74 ha* de forêts toutes exploitables
Localisation des forêts	Toutes les forêts sont situées sur le territoire communal, majoritairement groupées en de grands massifs.
Volume de bois produit par la forêt chaque année	Un peu moins de 600 m <sup>3</sup>
Volume de bois coupé entre 2009 et 2018	435 m <sup>3</sup> en moyenne par année (54% de résineux et 46% de feuillus)
Volume de bois sur pied	Environ 162 m <sup>3</sup> par ha, soit près de 12'000 m <sup>3</sup> au total
Essences forestières principales	Epicéa (41%), hêtre (32%), sapin (11%), chêne (7%), érable (2%) quelques autres feuillus, mélèzes, douglas, résineux et feuillus divers.
Zones riches en biodiversité	Des frênaies le long des ruisseaux, une zone humide en Sau, une forêt inondée à l'est de Fey, les lisières, et 12 arbres présentant des cavités ou autres éléments intéressants pour la biodiversité ont été recensés dans les forêts communales.
Accueil	Le refuge en Sau, les chemins largement utilisés par les promeneurs, le chemin des Blés, l'itinéraire de la Suisse à vélo, un canapé forestier dans le massif Plan Bois.
Faune	Chevreuils, sangliers, cerfs, renards, blaireaux, oiseaux, insectes, etc...

\* 1ha = 10'000 m<sup>2</sup> = env. la grandeur d'un terrain de football

## Le chemin continue vers une forêt vivante et saine !

La gestion forestière est primordiale pour que nos forêts permettent de remplir les fonctions recherchées : production de bois, protection contre les glissements de terrain, mais aussi refuge pour la faune et la flore, lieu d'accueil pour les promeneurs.

Le plan de gestion 2019 – 2028 des forêts de la Commune de Fey revient sur l'état actuel de la forêt ainsi que sur les objectifs à atteindre à long terme.

### NOTRE GARDE FORESTIER

Monsieur Gaëtan Fässler  
Centre forestier La Tuilière 9  
1047 Oppens  
Tél : 079 / 433 39 85

### MUNICIPAL EN CHARGE DES FORÊTS

(législature 2021-2026)

**Loïc Liberati**  
Tél: 078 740 16 61

### POUR FINIR ... L'ÉQUATION DES FORESTIERS :

À long terme, les forestiers devront veiller à anticiper les besoins de la société afin de conserver à Fey des forêts productives en bois d'œuvre mais également en bois énergie ... adaptées au climat ... mais aussi naturelles et capables de satisfaire les besoins de la population en matière de loisir et de tranquillité ... La forêt de demain se prépare environ 100 ans à l'avance ... ce n'est pas simple !

# Grande tablée

FEY

## Midi ensemble

Pro Senectute Vaud vous propose de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse, autour de Grandes tablées, organisées par des bénévoles.

Françoise Carnal vous accueille dans les locaux communaux pour partager un savoureux moment et faire de nouvelles connaissances.

Lieu	Rez de chaussée de la Grande Salle Rue de la Mécanique, 1044 Fey
Horaire et dates	À midi, les mercredis 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 8 juin 2022
Participation	CHF 15.- tout compris
Renseignements Inscriptions	Françoise Carnal 079 441 30 39

Dans le contexte sanitaire actuel, notre programme d'activités peut être soumis à modification. Par ailleurs, nous respectons les mesures édictées par les autorités et vous remercions de vous y référer.

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.



Culture  
et rencontre

PRO  
SENECTUTE  
PLUS FORTS ENSEMBLE

canton de Vaud

vd.prosenectute.ch

## LE BRIN DE MUGUET DE LA MUNI

### François Guignard Syndic

Route de Bercher no 2, 1044 Fey

Tél. Privé: 021 887 81 08

Tél. Mobile: 079 611 53 16

[syndic@fey-vd.ch](mailto:syndic@fey-vd.ch)

Suppléante: Cécile Laurent,  
Municipale et Vice-Syndique de la  
municipalité

Administration générale, contrôle  
des habitants, finances,  
assurances, informatique, site  
internet, transports, domaines,  
gestion des clés.

### Cécile Laurent Haldimann Vice-Syndique

Chemin de St-François no 12,  
1044 Fey

Tél. Mobile: 079 764 93 90

[laurentcecile@bluewin.ch](mailto:laurentcecile@bluewin.ch)

Suppléant : Carlos Bujard,  
Municipal

Police des constructions, PGA,  
aménagement du territoire,  
Région GDV, énergies, citernes à  
mazout.

### Sabine Freymond Municipale

Rue de l'Ancien-Four no 4,  
1044 Fey

Tél. Mobile: 078 640 80 20

[sabine.freymond@gmail.com](mailto:sabine.freymond@gmail.com)

Suppléant : Loïc Liberati,  
Municipal

Bâtiments communaux,  
cimetière, services funèbres,  
place de jeux, espaces verts.

### Christian Péguiron Municipal

Route de Vuarrens no 13,  
1044 Fey

Tél. Mobile: 079 737 47 17

[ch.peguiron@bluewin.ch](mailto:ch.peguiron@bluewin.ch)

Suppléant : François Guignard,  
Syndic

Gestion des déchets, pâturage,  
quartier-maître local, affaires  
militaires, protection civile,  
pompiers.

### Carlos Bujard Municipal

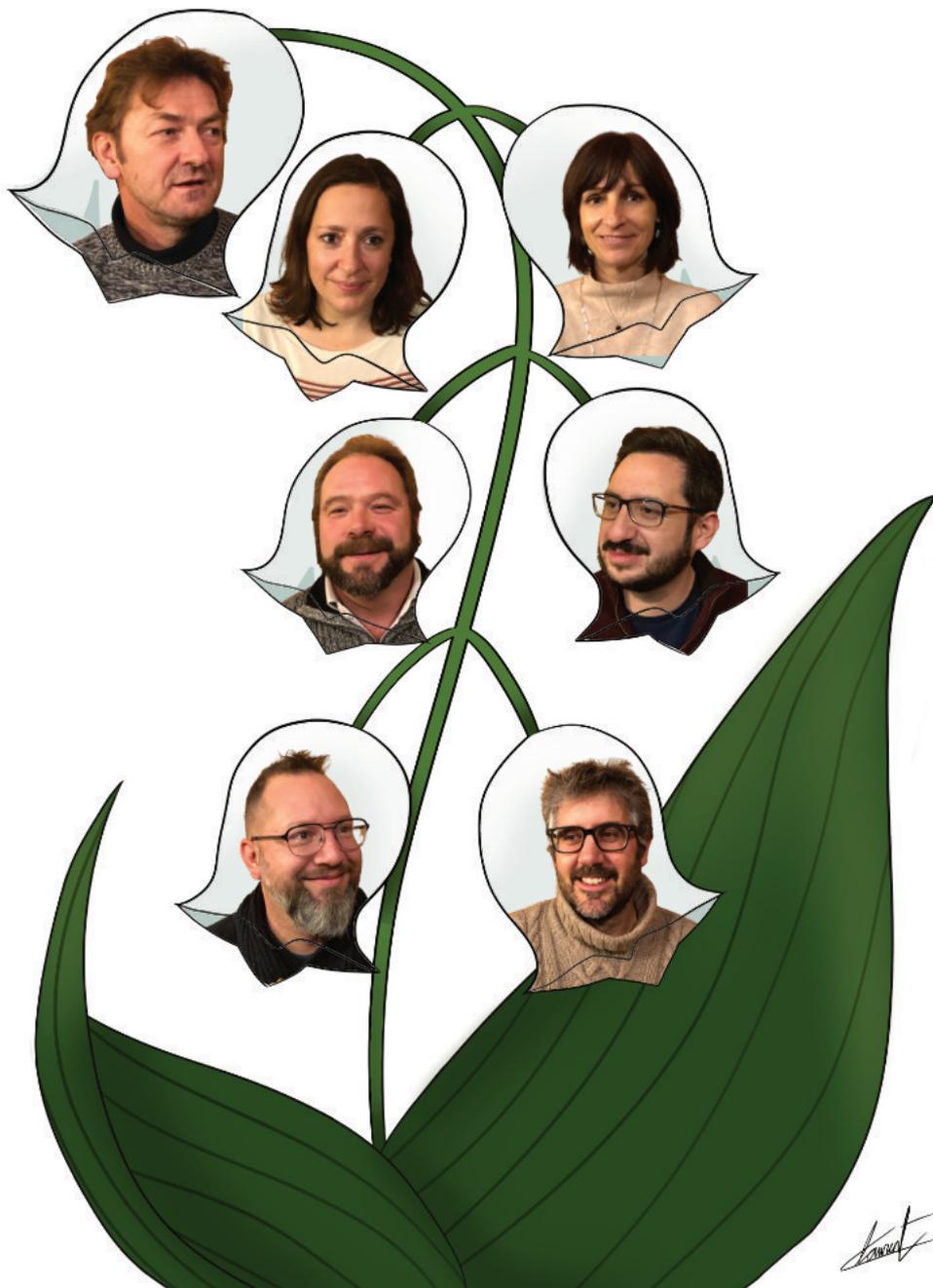
Route de Possens no 11, 1044 Fey

Tél. Mobile: 079 431 80 50

[carlos.bujard@gmail.com](mailto:carlos.bujard@gmail.com)

Suppléante : Sabine Freymond,  
Municipale

Services sociaux, police, ASIRE,  
sociétés locales, culture, sport,  
paroisse.



dessin de Camille

### Samuel Baconnier Municipal

Place de l'Église no 2, 1044 Fey

Tél. Mobile: 079 541 50 57

[s.baconnier@citycable.ch](mailto:s.baconnier@citycable.ch)

Suppléant : Christian Péguiron,  
Municipal

Routes, service hivernal, balayage,  
chemins urbains et agricoles, noms des  
rues, numérotation des bâtiments,  
éclairage public, panneaux BPA,  
signalisation, employés communaux,  
comité ASET.

### Loïc Liberati Municipal

Route de Vuarrens no 7, 1044 Fey

Tél. Mobile: 078 740 16 61

[loic.liberati@ik.me](mailto:loic.liberati@ik.me)

Suppléant : Samuel Baconnier,  
Municipal

AIAE, eaux sous pression, eaux  
claires, eaux usées, station de  
pompage, bornes hydrantes,  
fontaines, fosses septiques,  
collecteurs, drainages, forêts,  
chemins forestiers, STEP, arbres.